

ANNUAIRE

2009 - 2010



A N V B

ASSOCIATION
NEUCHÂTOISE
DE VOLLEYBALL



SwissVolley



Les matchs de la LNA (à domicile) tour de qualification

Jour	Date	Heure	Match	Salle
di.	04.10.09	17:30	SAGRES NUC - VBC Voléro Zürich	Riveraine
di.	18.10.09	17:30	SAGRES NUC - Sm`Aesch Pfeffingen	Riveraine
di.	25.10.09	17:30	SAGRES NUC - Volley Toggenburg	Riveraine
sa.	31.10.09	20:00	SAGRES NUC - VC Kanti Schaffhausen	Riveraine
di.	15.11.09	17:30	SAGRES NUC - Bellinzona Volley Team	Riveraine
di.	29.11.09	17:30	SAGRES NUC - VBC Cheseaux I	Riveraine
sa.	05.12.09	17:30	SAGRES NUC - VBC Biel-Bienne I	Riveraine
sa.	19.12.09	17:30	SAGRES NUC - Volley Dürdingen	Riveraine
sa.	23.01.10	17:30	SAGRES NUC - VBC Köniz	Riveraine

Les matchs de la 1ère ligue nationale (à domicile)

Jour	Date	Heure	Match	Salle
di.	04.10.09	14:30	NUC Volleyball II - VBC Schmitten *	Riveraine
ve.	23.10.09	20:30	NUC Volleyball II - VBC Entre-Deux-Lacs	Mail
sa.	07.11.09	17:00	NUC Volleyball II - VBC Meyrin	Mail
di.	15.11.09	14:30	NUC Volleyball II - VBC Cossonay *	Riveraine
di.	29.11.09	14:30	NUC Volleyball II - VBC Ecublens *	Riveraine
sa.	12.12.09	17:00	NUC Volleyball II - VBC Moerel	Mail
di.	19.12.09	14:30	NUC Volleyball II - TSV Rechthalten *	Riveraine
sa.	16.01.10	17:00	NUC Volleyball II - VBC Smile	Mail
sa.	06.02.10	17:00	NUC Volleyball II - VBC Cheseaux II	Mail

* match en ouverture de la LNA

Pour tout savoir sur le NUC, tapez: www.nucvolleyball.ch

randstad
flexible work solutions

DUCKERT SA
travaux publics - bâtiments - génie civil

FACCHINETTI

XAMAX

BERNASCONI

BCN

Almac
MACHINES DE PRODUCTION

flückiger
ELECTRICITE

TABLE DES MATIERES

Administration	Administrations diverses 4 - 7 Présidents et membres d'honneur 7 - 8 Swissvolley 9 Clubs 11 - 16 Salles 73
Championnat	Règlement pour les compétitions régionales 17 - 21 Directives concernant le remplissage de la feuille de match 22 - 30 Liste des équipes du CHR 33 Déroulement des compétitions 34 Camp polysportif 31 Calendrier championnat régional 37 - 43 Tournoi F-M16 45 Coupe Neuchâteloise 46 - 47 Règlement technique / administratif Volley Jeunesse 48 - 51 Tournoi interscolaire 35
Arbitrage	Règlement de la CRA 52 - 54 Protocole pour le CHR 55 Liste des arbitres 56 - 58
Loisirs	Liste des responsables 59 - 60 Calendrier championnat Loisirs 61 - 67 Coupe Loisirs 68
Finances	Règlement des finances 69 - 71 Tabelle des indemnités 74
Divers	Expédition des feuilles de match 72 Demande de déplacement de match 75 Annonce de match - Coupe Neuchâteloise 76 Echancier 77 - 78

LISTE D'ADRESSES DES DIVERS COMITES DE L'ANVB

Association neuchâteloise de volleyball
Grand-Clos 4 – 2108 Couvet
Compte Postfinance : 20-5611-9
www.anvb.ch
info@anvb.ch

Pour tous les problèmes qui peuvent être résolus par téléphone ou par e-mail, veuillez vous adresser directement à la personne compétente

COMITE CENTRAL (CC)

Président philippe.pegoraro@gmail.com	Pegoraro Philippe Confédération 29 2300 Chaux-de-Fonds	P 032/914.23.07 B 032/328.08.16 N 078/659.39.15
Vice-présidente jo@nucvolleyball.ch	Gutknecht Jocelyne Au Ruz Baron 11 2046 Fontaines	P 032/853.45.38 B 032/888.64.68 N 078/771.41.70
Secrétaire iervolino@bluewin.ch	Iervolino Dominique Grand-Clos 4 2108 Couvet	P 032/842.51.87 N 079/329.37.25
Caissier mawindow@bluewin.ch	Wuillemin Marc-André Orée du Bois 112 2300 La Chaux-de-Fonds	P 032/913.96.69 B 032/910.42.93 N 079/471.79.69
Responsable CHR ssvuille@bluewin.ch	Vuille Sylvie Rue des Mines 18a 2105 Travers	N 079/384.73.80
Président CT oleg.petrachenko@gmail.com	Petrachenko Oleg Ch. des Créneaux 1 2013 Colombier	P 032/841.19.02 N 078/640.40.82
Président CRA japit@net2000.ch	Pittet Jacques Jonchères 2 2022 Bevaix	N 078/673.56.98
Responsable Beach	Hübscher Mark	

COMMISSION TECHNIQUE (CT)

Président oleg.petrachenko@gmail.com	Petrachenko Oleg Ch. des Créneaux 1 2013 Colombier	P 032/841.19.02 N 078/640.40.82
Secrétaire iervolino@bluewin.ch	Iervolino Dominique Grand-Clos 4 2108 Couvet	P 032/842.51.87 N 079/329.37.25
Formation entraîneur christophe.girard@vtxnet.ch	Girard Christophe Case postale 55 2054 Chézard-St-Martin	P 032/853.86.69 N 079/418.71.56
Entraîneur SAR filles irina.petrachenko@gmail.com	Petrachenko Irina Ch. des Créneaux 1 2013 Colombier	P 032/841.19.02 N 078/865.18.24
Entraîneur SAR garçons oleg.petrachenko@gmail.com	Petrachenko Oleg Ch. des Créneaux 1 2013 Colombier	P 032/841.19.02 N 078/640.40.82
Tournoi interscolaire jpzehnder@bluewin.ch	Zehnder Marianne Général-Dufour 15 2300 La Chaux-de-Fonds	P 032/968.24.77 B 032/925.99.00
christianejuillet@bluewin.ch	Juillet Christiane Prairie 50 2300 La Chaux-de-Fonds	P 032/968.31.43
Camp polysportif alina_iervolino@hotmail.com	Iervolino Alina Pierre-qui-Roule 11 2000 Neuchâtel	N 079/703.91.67
Centre de formation irina.petrachenko@gmail.com	Petrachenko Irina Ch. des Créneaux 1 2013 Colombier	P 032/841.19.02 N 078/865.18.24

SECRETARIAT / DIVERS

Annuaire iervolino@bluewin.ch	Iervolino Dominique Grand-Clos 4 2108 Couvet	P 032/842.51.87 N 079/329.37.25
Internet ssvuille@bluewin.ch	Vuille Stéphane Rue des Mines 18A 2105 Travers	
Représ. Parlement Swissvolley charles.baur@bluewin.ch	Baur Kari Fontanette 17 2024 St-Aubin-Sauges	P 032/835.33.01 B 032/835.16.55

COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE (CRA)

Président japit@net2000.ch	Pittet Jacques Jonchères 2 2022 Bevaix	N 078/673.56.98
Responsable formation laurent@wenker.org	Wenker Laurent Bévières 14 2525 Le Landeron	P 032/751.57.77 B 032/718.20.43 N 079/206.44.45
Responsable CHR thierry.cindy@net2000.ch	Berger Cindy J.-J. Lallemand 1 2000 Neuchâtel	P 032/725.71.08 N 078/683.73.96
Responsable CN ssvuille@bluewin.ch	Vuille Sylvie Rue des Mines 18a 2105 Travers	N 079/384.73.80
Responsable licences lesschulze@bluewin.ch	Schulze Danielle Crêt-Vaillant 13 2400 Le Locle	P 032/931.82.76 N 079/291.83.82
Responsable 1LN / CS thierry.cindy@net2000.ch	Berger Thierry J.-J. Lallemand 1 2000 Neuchâtel	P 032/725.71.08 B 032/717.83.62 N 078/602.72.10

COMMISSION DES COMPETITIONS REGIONALES (CCR)

Responsable CHR ssvuille@bluewin.ch	Vuille Sylvie Rue des Mines 18a 2105 Travers	N 079/384.73.80
Responsable CN francois.staub8@bluewin.ch	Staub François Sentier 7 2013 Colombier	P 032/841.17.52 N 079/414.94.19
Responsable volley jeunesse lesschulze@bluewin.ch	Schulze Jean-françois Crêt-Vaillant 13 2400 Le Locle	P 032/931.82.76 B 032/931.14.18 N 079/531.22.51
Responsable loisirs michel.lamberger@net2000.ch	Lamberger Michel Messeiller 4 2052 Fontainemelon	P 032/853.39.55 N 079/285.27.12
Homologatrice dom.maire@bluewin.ch	Maire Dominique Bugnon 9 2316 Les Ponts-de-Martel	P 032/937.15.95 N 079/384.80.18
Coordinateur ANVB – ARJS paf@cifom.ch	Fürst Pierre-Alain Bas-du-Village 11 2336 Les Bois	P 032/961.10.55 N 076/303.01.02

PRESIDENTS D'HONNEUR

1984	Duvoisin Jean-Pierre	Grillons 5 / 2000 Neuchâtel	P 032/725.57.31
1990	Miserez Roger	Derrière-l'Eglise 4 / 2054 Chézard-St-Martin	P 032/842.26.91
1995	Schulze Jean-François	Crêt-Vaillant 13 / 2400 Le Locle	P 032/931.82.76
2000	Wenker Laurent	Bévières 14 / 2525 Le Landeron	P 032/751.57.77

MEMBRES D'HONNEUR

1983	Girola Pierre	Cèdres 8 / 2017 Boudry	P 032/842.50.04
1985	Cuche Gaston	Chasselas 1 / 2012 Auvernier	P 032/730.36.72
1987	Evard Daniel	Colombaires 3 / 1422 Grandson	P 024/445.12.01
1987	Yaiche Moché	Fbg du Lac 35 / 2000 Neuchâtel	P 032/724.03.10
1989	Ruchti Robert	Chasselas 20a / 2034 Peseux	P 032/731.19.08
1990	† Chautems Robert		
1990	Favre Christiane	Saars 83 / 2000 Neuchâtel	P 032/725.65.48
1990	Miserez Lise		
1991	Dufour Bernard	Beaumont 30 / 2068 Hauterive	P 032/753.66.77
1991	Hirschy François	Vy-d'Etra 14 / 2000 Neuchâtel	P 032/753.25.42
1991	Schwab Marylise	Petit-Catéchisme 25 / 2000 Neuchâtel	P 032/725.31.44
1992	Ramseier André	F.-W. Dubois 20 / 2400 Le Locle	P 032/931.64.91
1994	Ruegg Robert	Marnière 31 / 2068 Hauterive	P 032/753.44.50
1995	Cuany Françoise	Ch. du Signal 9 / 2022 Bevaix	P 032/846.23.70
1995	Zumbrunnen Jean-Pierre	Président-Wilson 21 / 2300 La Chaux-de-Fonds	P 032/926.57.03
1996	Colomb Marie-Claire	Brel 29 / 2068 Hauterive	P 032/753.67.67
1996	Dubois Kathy	Rue de Neuchâtel 16 / 2022 Bevaix	P 032/846.13.71
1997	Strahm Françoise	Flamme 24 / 2108 Couvet	P 032/863.17.78
1998	Croci Silvio	2205 Montmollin	P 032/731.71.40
1999	Strahm Gervais	Flamme 24 / 2108 Couvet	P 032/863.17.78
1999	Pfund Sylvia	Bugnon 14 / 2316 Les Ponts-de-Martel	P 032/937.11.62
1999	Liniger Danielle	Vieux-Patriotes 46 / 2300 La Chaux-de-Fonds	P 032/913.89.19
2001	Monnier Jean-Daniel	Port-Roulant 10 / 2000 Neuchâtel	P 032/730.48.44
2002	Monard Marianne	Grand-Rue 14 / 2316 Les Ponts-de-Martel	P 032/937.15.78
2003	Auberson-Chiffelle Nathalie	Rue Moulin-Navilot 3 / 2523 Lignièrès	P 032/751.28.05
2003	Perret-Gentil Béatrice	Traversière 22 / 2013 Colombier	P 032/842.50.72
2008	Jacottet Jean-François	Grand-Rue 29 / 2046 Fontaines	P 032/853.20.49

ADRESSES ET NUMEROS DE TELEPHONES UTILES

SwissVolley
Zieglerstrasse 29
3000 Berne 14

031/387.37.57
031/387.37.58
info@volleyball.ch

Directeur	Christian Bigler	christian.bigler@volleyball.ch
Cheffe sport et formation	Anne-Sylvie Monnet	annesylvie.monnet@volleyball.ch
Chef finances / administration	Hanspeter Hofstetter	hanspeter.hofstetter@volleyball.ch
Chef sport	Philippe Saxer	philippe.saxer@volleyball.ch
Secrétariat	Monika Hirsbrunner Karin Spychiger Evelyne Müller	monika.hirsbrunner@volleyball.ch karin.spychiger@volleyball.ch evelyne.muller@volleyball.ch

Service des sports
Route de l'Arsenal 4
2013 Colombier

032/889.69.11
service.sports@ne.ch
www.ne.ch/sports

log.
in *to your future*



***La 51^e édition de
notre tournoi aura lieu
les 26 et 27 juin 2010***

**Réservez d'ores et déjà
ces dates dans vos agendas.**



www.powerplatecenterneuchatel.ch
Crêt - Tacconet 16 - 2000 Neuchâtel
032 / 544 47 47

CLUBS ET EQUIPES

VBC BEVAIX

Président japit@net2000.ch	Pittet Jacques	Jonchères 2 2022 Bevaix	N 078/673.56.98
Resp. corr. japit@net2000.ch	Pittet Jacques	Jonchères 2 2022 Bevaix	N 078/673.56.98
Caissière anne.laurent@rpn.ch	Laurent Anne	Passage du Joran 1 2022 Bevaix	P 032/846.15.18

GYM BOUDRY

Président Phil.parisot@net2000.ch	Parisot Philippe	Ph.-Suchard 19 2017 Boudry	P 032/841.45.86 N 079/281.23.14
Resp. corr. pangpang@bluewin.ch	Dubois Pascal	Buchilles 50 2017 Boudry	P 032/841.21.23 N 079/540.44.59
Caissier thierry.cindy@net2000.ch	Berger Thierry	J.-J. Lallemand 1 2000 Neuchâtel	P 032/725.71.08 B 032/717.83.62 N 078/602.72.10
Entraîneur M3 tonimilitello@hotmail.com	Militello Antonio	Beauvallon 3 2014 Bôle	P 032/842.57.44 N 078/699.38.99
Responsable M3 pangpang@bluewin.ch	Dubois Pascal	Pièce Chaperon 5 2016 Cortailod	P 032/841.21.23 N 079/650.16.86

VBC CERISIERS-GORGIER

Président jdpittet@gmail.com	Pittet Jean-Daniel	Crêt de la Fin 12 2024 St-Aubin	P 032/835.29.09 N 076/397.19.49
Resp. corr. jdpittet@gmail.com	Pittet Jean-Daniel	Crêt de la Fin 12 2024 St-Aubin	P 032/835.29.09 N 076/397.19.49
Caissier jdpittet@gmail.com	Pittet Jean-Daniel	Crêt de la Fin 12 2024 St-Aubin	P 032/835.29.09 N 076/397.19.49
Entraîneur F3A sanapo@net2000.ch	Sanapo Vincenzo	Castel 34 2024 St-Aubin	P 032/835.15.68 N 079/323.77.80
Responsable F3A sanapo@net2000.ch	Sanapo Vincenzo	Castel 34 2024 St-Aubin	P 032/835.15.68 N 079/323.77.80
Entraîneur F-M18 asthiebaud@bluewin.ch	Thiébaud Anne-Sylvie	Clos 13 2034 Peseux	P 032/544.34.73 N 079/331.09.52
Responsable F-M18 asthiebaud@bluewin.ch	Thiébaud Anne-Sylvie	Clos 13 2034 Peseux	P 032/544.34.73 N 079/331.09.52

VBC LA CHAUX-DE-FONDS

Président philippe.pegoraro@gmail.com	Pegoraro Philippe	Confédération 29 2300 La Chaux-de-Fonds	P 032/914.23.07 B 032/328.08.16 N 078/659.39.15
Resp. corr. philippe.pegoraro@gmail.com	Pegoraro Philippe	Confédération 29 2300 La Chaux-de-Fonds	P 032/914.23.07 B 032/328.08.16 N 078/659.39.15
Caissier mawindow@bluewin.ch	Wuillemin Marc-André	Orée du Bois 112 2300 La Chaux-de-Fonds	P 032/913.96.69 N 079/471.79.69
Entraîneur F2 x.melsion@hispeed.ch	Melsion Xavier	Envers 1 2400 Le Locle	P 032/920.34.49 N 079/207.58.87
Responsable F2 marianne.lanza@hispeed.ch	Lanza Marianne	Croix-Fédérale 40 2300 La Chaux-de-Fonds	P 032/968.95.38 N 076/597.37.28 N 079/472.23.26
Entraîneur F3B Responsable F3B isaline.hirschy@ne.ch	Vacant Hirschy Isaline	Rue du Succès 17 2300 La Chaux-de-Fonds	P 032/914.47.74 N 079/720.22.45
Entraîneur F-M18 sylvie.moulinier@ne.ch	Moulinier Sylvie	Sagnes 10 2300 La Chaux-de-Fonds	P 032/968.47.56 N 079/472.23.26
Responsable F-M18 sylvie.moulinier@ne.ch	Moulinier Sylvie	Sagnes 10 2300 La Chaux-de-Fonds	P 032/968.47.56 N 079/472.23.26

Entraîneur F-M16 sylvie.moulinier@ne.ch	Moulinier Sylvie	Sagnes 10	P 032/968.47.56
Responsable F-M16 sylvie.moulinier@ne.ch	Moulinier Sylvie	2300 La Chaux-de-Fonds Sagnes 10	N 079/472.23.26 P 032/968.47.56
Entraîneur M3 I serge.dubey@bluewin.ch	Dubey Serge	2300 La Chaux-de-Fonds Couvent 29	N 079/472.23.26 P 032/913.17.46
Responsable M3 I pve@cifom.ch	Vermot Patrick	2300 La Chaux-de-Fonds Envers 11a	N 076/365.87.82 P 032/931.62.92
Entraîneur M3 II moinonmoi@hotmail.com	Leuba Valentin	2400 Le Locle Olives 6	N 079/511.44.77 P 032/914.48.68
Responsable M3 II matto_bi@hotmail.com	Bischof Matteo	2300 La Chaux-de-Fonds Sous-le-Mont 5	N 076/303.01.02 P 032/961.15.29
Entraîneur M-M21 paf@cifom.ch	Fürst Pierre-Alain	2336 Les Bois Bas-du-Village 11	N 079/266.04.13 P 032/961.10.55
Responsable M-M21 didoche21@hotmail.com	Bénon Dimitri	2336 Les Bois Clos Mérat 3	N 076/303.01.02 P 032/953.13.95
Entraîneur M-M19 paf@cifom.ch	Fürst Pierre-Alain	2340 Le Noirmont Bas-du-Village 11	P 077/431.44.84 P 032/961.10.55
Responsable M-M19 paf@cifom.ch	Fürst Pierre-Alain	2336 Les Bois Bas-du-Village 11	N 076/303.01.02 P 032/961.10.55 N 076/303.01.02

VBC COLOMBIER

Président ivan.bruschweiler@ne.ch	Bruschweiler Ivan	Goutte-d'Or 6	P 032/542.58.59
Resp. corr. ivan.bruschweiler@ne.ch	VBC Colombier	2014 Bôle Case postale 299	N 079/250.70.38
Caissière verdon.n@gmail.com	Verdon Marie	2013 Colombier Ch. des Carrels 11	P 032/730.44.32 N 078/708.14.53
Entraîneur F2 andre.gouin@net2000.ch	Gouin André	2034 Peseux Vignoble 17b	P 032/841.62.74 N 078/710.31.47
Responsable F2 andre.gouin@net2000.ch	Gouin André	2087 Cornaux Vignoble 17b	P 032/841.62.74 N 078/710.31.47
Entraîneur F3A valerie.sieber@bluewin.ch	Sieber Valérie	2087 Cornaux Parcs 36	P 032/322.47.67 N 079/578.25.86
Responsable F3A valerie.sieber@bluewin.ch	Sieber Valérie	2000 Neuchâtel Parcs 36	P 032/322.47.67 N 079/578.25.86
Entraîneur F-M21 I valerie.sieber@bluewin.ch	Sieber Valérie	2000 Neuchâtel Parcs 36	P 032/322.47.67 N 079/578.25.86
Responsable F-M21 I valerie.sieber@bluewin.ch	Sieber Valérie	2000 Neuchâtel Parcs 36	P 032/322.47.67 N 079/578.25.86
Entraîneur F-M21 II kari.baur@bluewin.ch	Baur Kari	2000 Neuchâtel Fontanette 17	P 032/835.33.01 B 032/835.16.55
Responsable F-M21 II kari.baur@bluewin.ch	Baur Kari	2024 St-Aubin Fontanette 17	P 032/835.33.01 B 032/835.16.55
Entraîneur F-M18 I zoeb@bluewin.ch	Baer Zoé	2024 St-Aubin J.-de-Hochberg 23	P 032/724.27.53 N 079/316.15.09
Responsable F-M18 I zoeb@bluewin.ch	Baer Zoé	2000 Neuchâtel J.-de-Hochberg 23	P 032/724.27.53 N 079/316.15.09
Entraîneur F-M18 II irina.petrachenko@gmail.com	Petrachenko Irina	2000 Neuchâtel Ch. des Créneaux 1	P 032/841.19.02 N 078/865.18.24
Responsable F-M18 II irina.petrachenko@gmail.com	Petrachenko Irina	2013 Colombier Ch. des Créneaux 1	P 032/841.19.02 N 078/865.18.24
Entraîneur F-M16 francois.staub8@bluewin.ch	Staub François	2013 Colombier Sentier 7	P 032/841.17.52 N 079/414.94.19
Responsable F-M16 francois.staub8@bluewin.ch	Staub François	2013 Colombier Sentier 7	P 032/841.17.52 N 079/414.94.19
Entraîneur M2 jccbriquet@bluewin.ch	Briquet Jean-Claude	2013 Colombier Littoral 6	P 032/835.34.02 B 032/717.40.00
Responsable M2 jccbriquet@bluewin.ch	Briquet Jean-Claude	2025 Chez-le-Bart Littoral 6	P 032/835.34.02 P 032/835.34.02
Entraîneur M3 jccbriquet@bluewin.ch	Vacant	2025 Chez-le-Bart Littoral 6	B 032/717.40.00
Responsable M3 jccbriquet@bluewin.ch	Vacant		
Entraîneur M-M21 jccbriquet@bluewin.ch	Briquet Jean-Claude	Littoral 6	P 032/835.34.02
Responsable M-M21 jccbriquet@bluewin.ch	Briquet Jean-Claude	2025 Chez-le-Bart Littoral 6	B 032/717.40.00 P 032/835.34.02
	Briquet Jean-Claude	2025 Chez-le-Bart	B 032/717.40.00

VBC CORCELLES-CORMONDRECHE

Présidente mbesancet@yahoo.com	Besancet Marion	Chapelle 14c 2035 Corcelles	N 079/765.63.37
Resp. corr. mbesancet@yahoo.com	Besancet Marion	Chapelle 14c 2035 Corcelles	N 079/765.63.37
Caissière cathkuettel@freesurf.ch	Küttel Catherine	Soguel 10a 2035 Corcelles	B 032/721.40.40
Entraîneur F3B jean-marc.montandon@friderici.com	Montandon Jean-Marc	Archessus 4 2022 Bevaix	N 079/706.37.08
Responsable F3B florence.monnet@hotmail.com	Monnet Florence	Grand-Rue 3 2000 Neuchâtel	B 032/721.44.12 N 076/434.47.69

VBC ENTRE-2-LACS

Président e2lpresident@gmail.com	Inversin Laurent	Vigniers 11 2072 St-Blaise	N 078/617.51.22
Resp. corr. vincent.storrer@gmail.com	Storrer Vincent	Cité-Martini 26 2074 Marin-Epagnier	P 032/753.14.91 N 078/666.49.02
Caissier yopplige@its.jnj.com	Oppliger Yves	Valangines 13 2000 Neuchâtel	P 032/725.41.80 B 032/934.83.63
Entraîneur F3B Responsable F3B nickphy@bluewin.ch	Vacant Chételat Nicole	Rte de Neuchâtel 14 2525 Le Landeron	P 032/751.70.91 N 079/502.44.03
Entraîneur M2 I cbaurand@gmail.com	Baurand Cyril	Nods 22 2035 Corcelles	B 032/756.98.28 N 079/374.15.67
Responsable M2 I alain.beal@nivarox.ch	Béal Alain	Grand-Chézard 5 2054 Chézard	P 032/852.07.62 B 032/933.42.65 N 079/329.77.17
Entraîneur M2 II Responsable M2 II cyrille_gernez@yahoo.fr	Vacant Gernez Cyrille	Rue du Plan 17 2000 Neuchâtel	P 032/710.19.53 N 076/463.50.03
Entraîneur M3 Responsable M3 bernard.wenger@gmail.com	Vacant Wenger Bernard	Rue des Carrières 32 2072 St-Blaise	P 032/753.00.34 N 077/448.90.29

VBC LE LOCLE

Présidente danielle.schulze@vbcleloclle.ch	Schulze Danielle	Crêt-Vaillant 13 2400 Le Locle	P 032/931.82.76 N 079/291.83.82
Resp. corr. danielle.schulze@vbcleloclle.ch	Schulze Danielle	Crêt-Vaillant 13 2400 Le Locle	P 032/931.82.76 N 079/291.83.82
Caissière luthy.jm@bluewin.ch	Lüthy Martine	Joux-Pélichet 26 2400 Le Locle	P 032/931.84.00 N 079/780.84.50
Entraîneur F2 danielle.schulze@vbcleloclle.ch	Schulze Danielle	Crêt-Vaillant 13 2400 Le Locle	P 032/931.82.76 N 079/291.83.82
Responsable F2 johanie@hispeed.ch	Coste Johanie	Avenir 18 2400 Le Locle	P 032/931.23.78 B 032/933.54.47 N 079/743.08.81
Entraîneur F-M18 emilie.luthi@unine.ch	Lüthy Emilie	Joux-Pélichet 26 2400 Le Locle	P 032/931.84.00 N 079/582.08.78
Responsable F-M18 emilie.luthi@unine.ch	Lüthy Emilie	Joux-Pélichet 26 2400 Le Locle	P 032/931.84.00 N 079/582.08.78
Entraîneur M2 daniel.garcia@rpn.ch	Daniel Garcia	2400 Le Locle	P 032/931.12.37 N 079/646.58.86
Responsable M2 thms.schulze@gmail.com	Schulze Thomas	Crêt-Vaillant 13 2400 Le Locle	P 032/931.82.76 N 079/354.26.20
Entraîneur M-M19 david.schulze@he-arc.ch	Schulze David	Crêt-Vaillant 13 2400 Le Locle	P 032/931.82.76 N 079/786.18.47
Responsable M-M19 david.schulze@he-arc.ch	Schulze David	Crêt-Vaillant 13 2400 Le Locle	P 032/931.82.76 N 079/786.18.47

VBC LIGNIERES

Président Resp. corr. vbclignieres@hotmail.com	Vacant Weber Sandrine	La Perreuse 4 2523 Lignières	N 079/678.12.21
Caissière	Charpiloz Catherine	Chemarin 13 2523 Lignières	P 032/751.64.92

GS MARIN

Président marc.hirschi@net2000.ch	Hirschi Marc	Case postale 163 2074 Marin	N 079/542.21.12
Resp. corr. marikaraimondo@yahoo.fr	GS Marin	Case postale 163 2074 Marin	N 079/365.69.26
Caissier frederic.jolidon@bluewin.ch	Jolidon Frédéric	Case postale 163 2074 Marin	N 079/395.97.49
Entraîneur F2 Responsable F2 katolle@hotmail.com	Vacant Aeschlimann Loris	Les Vuarens 21 2056 Dombresson	N 079/424.99.57
Entraîneur M2 jmmattheyfa@net2000.ch	Matthey Jacques	Rte de Soleure 3 2072 St-Blaise	P 032/753.15.35 N 078/836.79.30
Responsable M2 oldholborn_feat_rizla@msn.com	Ritter Stéphane	Perrières 22 2072 St-Blaise	P 032/753.86.21 N 079/723.01.25
Entraîneur M3 Responsable M3 zmoosraf@sunrise.ch	Vacant Zmoos Raphaël	Curtils 4 2074 Marin	P 032/753.08.75 N 078/600.36.22

VBC NUC Volleyball

Présidente jo@nucvolleyball.ch	Gutknecht Jocelyne	Au Ruz Baron 11 2046 Fontaines	P 032/853.45.38 B 032/888.64.68 N 078/771.41.70
Resp. corr. info@nucvolleyball.ch	NUC Volleyball	Case postale 3221 2000 Neuchâtel	
Caissier finances@nucvolleyball.ch	Schwab Jean-Pierre	Petit-Catéchisme 25 2000 Neuchâtel	P 032/725.31.44 N 079/463.88.27
Entraîneur F2 pa@nucvolleyball.ch	Nobs Pierre-André	Ch. du Ruau 2 2072 St-Blaise	N 079/443.67.79
Responsable F2 pa@nucvolleyball.ch	Nobs Pierre-André	Ch. du Ruau 2 2072 St-Blaise	N 079/443.67.79
Entraîneur F3B I jo@nucvolleyball.ch	Gutknecht Jocelyne	Au Ruz Baron 11 2046 Fontaines	P 032/853.45.38 B 032/888.64.68 N 078/771.41.70 P 032/721.13.61 N 077/448.85.52
Responsable F3B I celine@nucvolleyball.ch	Peurière Céline	Place Blaise Cendrar 1 2000 Neuchâtel	
Entraîneur F3A II aajit@nucvolleyball.ch	Purushothaman	Coquemène 7 2000 Neuchâtel	N 078/867.96.57
Responsable F3A II pa@nucvolleyball.ch	Nobs Pierre-André	Ch. du Ruau 2 2072 St-Blaise	N 079/443.67.79
Entraîneur F-M21 pa@nucvolleyball.ch	Nobs Pierre-André	Ruau 2 2072 St-Blaise	P 032/753.53.16 N 079/443.97.79
Responsable F-M21 pa@nucvolleyball.ch	Nobs Pierre-André	Ruau 2 2072 St-Blaise	P 032/753.53.16 N 079/443.97.79
Entraîneur F-M18 I bernadette@nucvolleyball.ch	Berger Bernadette	Boubin 6 2034 Peseux	P 032/731.60.85 N 079/412.68.02
Responsable F-M18 I christophe@nucvolleyball.ch	Labastrou Christophe	Rue Jardinière 91 2300 La Chaux-de-Fonds	N 079/387.88.76
Entraîneur F-M18 II matteo@nucvolleyball.ch	Campoli Matteo	Plan 18 2000 Neuchâtel	
Responsable F-M18 II jeanfr@nucvolleyball.ch	Jacottet Jean-François	Grand-Rue 29 2046 Fontaines	P 032/853.20.49

Entraîneur F-M16 I matteo@nucvolleyball.ch	Campioli Matteo	Plan 18 2000 Neuchâtel	
Responsable F-M16 I jeanfr@nucvolleyball.ch	Jacottet Jean-François	Grand-Rue 29 2046 Fontaines	P 032/853.20.49
Entraîneur F-M16 II matteo@nucvolleyball.ch	Campioli Matteo	Plan 18 2000 Neuchâtel	
Responsable F-M16 II jeanfr@nucvolleyball.ch	Jacottet Jean-François	Grand-Rue 29 2046 Fontaines	P 032/853.20.49
Entraîneur M2 didier@nucvolleyball.ch	Hiltbrunner Didier	Fbg de l'Hôpital 16 2000 Neuchâtel	P 032/724.41.17 N 078/602.41.16
Responsable M2 didier@nucvolleyball.ch	Hiltbrunner Didier	Fbg de l'Hôpital 16 2000 Neuchâtel	P 032/724.41.17 N 078/602.41.16

VOLLEY PESEUX

Présidente schild.michel@bluewin.ch	Schild Françoise	Landions 12 2016 Cortailod	P 032/842.46.62
Resp. corr. famille.gnaegi@bluewin.ch	Gnaegi Brigitte	Cure 12 2035 Corcelles	P.032/731.94.83 B 032/730.44.40 N 079/519.74.00
Caissière	Schlichtig Josiane	R. Comtesse 15 2053 Cernier	P 032/853.45.89 B 032/854.40.44
Entraîneur F3A bernadette.berger@bluewin.ch	Berger Bernadette	Boubin 6 2034 Peseux	P 032/731.60.85 N 079/412.68.02
Responsable F3A famille.gnaegi@bluewin.ch	Gnaegi Brigitte	Cure 12 2035 Corcelles	P.032/731.94.83 B 032/730.44.40 N 079/519.74.00

VBC LES PONTS-DE-MARTEL

Présidente pascale-martial@bluewin.ch	Monard Pascale	Pury 4 2316 Les Ponts-de-Martel	P 032/937.19.96 N 079/706.79.85
Resp. corr. pascale-martial@bluewin.ch	Monard Pascale	Pury 4 2316 Les Ponts-de-Martel	P 032/937.19.96 N 079/706.79.85
Caissière botteronsa@bluewin.ch	Botteron Aline	Promenade 5 2316 Les Ponts-de-Martel	P 032/937.14.25 N 079/511.87.70
Entraîneur F2 serge.lebet@rpn.ch	Lebet Serge	Chanet 6 2014 Bôle	P 032/841.15.67 N 079/469.31.00
Responsable F2 fampernet@bluewin.ch	Pernet Annick	Brot-Dessus 2 2318 Brot-Plamboz	P 032/937.10.09 B 032/937.16.31 N 079/209.16.07
Entraîneur F3A dom.maire@bluewin.ch	Maire Dominique	Bugnon 9 2316 Les Ponts-de-Martel	P 032/937.15.95 N 079/384.80.18
Responsable F3A dom.maire@bluewin.ch	Maire Dominique	Bugnon 9 2316 Les Ponts-de-Martel	P 032/937.15.95 N 079/384.80.18
Entraîneur F-M18 sylvia.pfund@bluewin.ch	Pfund Sylvia	Bugnon 14 2316 Les Ponts-de-Martel	P 032/937.11.62 N 079/464.27.47
Responsable F-M18 sylvia.pfund@bluewin.ch	Pfund Sylvia	Bugnon 14 2316 Les Ponts-de-Martel	P 032/937.11.62 N 079/464.27.47
Entraîneur F-M16 crilily@hotmail.com	Kehrli Christelle	Petit-Bois 15 2316 Les Ponts-de-Martel	P 032/937.15.14 N 079/791.05.43
Responsable F-M16 crilily@hotmail.com	Kehrli Christelle	Petit-Bois 15 2316 Les Ponts-de-Martel	P 032/937.15.14 N 079/791.05.43

FSG SAVAGNIER

Président herve.devenoges@zurich.ch	Devenoges Hervé	Corbes 21 2065 Savagnier	P 032/853.60.11 B 032/724.02.00 N 079/297.22.90
Resp. corr. gianni.gasparotto@unine.ch	Gasparotto Gianni	Corbes 9d 2065 Savagnier	P 032/853.63.26 N 079/643.71.23
Caissier jmcosandier@elexa.ch	Cosandier Jean-Marc	Forgerons 17 2065 Savagnier	P 032/853.26.53 B 032/729.96.66

Entraîneur F3B daniel.picci@mobi.ch dpicci@bluewin.ch	Picci Daniel	Corbes 23 2065 Savagnier	P 032/853.69.08 B 032/727.60.18 N 079/436.96.72
Responsable F3B daniel.picci@mobi.ch dpicci@bluewin.ch	Picci Daniel	Corbes 23 2065 Savagnier	P 032/853.69.08 B 032/727.60.18 N 079/436.96.72
Entraîneur F-M21 daniel.picci@mobi.ch dpicci@bluewin.ch	Picci Daniel	Corbes 23 2065 Savagnier	P 032/853.69.08 B 032/727.60.18 N 079/436.96.72
Responsable F-M21 daniel.picci@mobi.ch dpicci@bluewin.ch	Picci Daniel	Corbes 23 2065 Savagnier	P 032/853.69.08 B 032/727.60.18 N 079/436.96.72
Entraîneur M2 mamesaje@bluewin.ch	Muller Marc-Olivier	Grands-Champs 10 2065 Savagnier	P 032/853.56.01 N 079/648.34.74
Responsable M2 cm_215@hotmail.com	Magnin Christophe	Tilleul 5 2065 Savagnier	P 032/853.51.12 N 079/377.29.69
Entraîneur M-M19 daniel.picci@mobi.ch dpicci@bluewin.ch	Picci Daniel	Corbes 23 2065 Savagnier	P 032/853.69.08 B 032/727.60.18 N 079/436.96.72
Responsable M-M19 daniel.picci@mobi.ch dpicci@bluewin.ch	Picci Daniel	Corbes 23 2065 Savagnier	P 032/853.69.08 B 032/727.60.18 N 079/436.96.72

VBC VAL-DE-RUZ SPORT

Président christophe.girard@vtxnet.ch	Girard Christophe	Case postale 55 2054 Chézard-St-Martin	P 032/853.86.69 N 079/418.71.56
Resp. corr. christophe.girard@vtxnet.ch	Girard Christophe	Case postale 55 2054 Chézard-St-Martin	P 032/853.86.69 N 079/418.71.56
Caissier christophe.girard@vtxnet.ch	Girard Christophe	Case postale 55 2054 Chézard-St-Martin	P 032/853.86.69 N 079/418.71.56
Entraîneur F2 laurent.joray@gmail.com	Joray Laurent	Evole 64 2000 Neuchâtel	P 032/751.17.33 N 079/253.19.55
Responsable F2	Reymond Mélanie	Ch. Monloisir 12 2208 Les Hauts-Geneveys	N 079/300.71.39 B 032/934.89.39
Entraîneur M2 gregory.burki@hispeed.ch	Bürki Grégory	Chalet 9a 2300 La Chaux-de-Fonds	N 078/666.62.59 P 032/857.15.81
Responsable M2 lbalmer@bluewin.ch	Balmer Luc	La Borcarderie 2042 Valangin	P 032/857.15.81 N 079/371.90.62

VBC VAL-DE-TRAVERS

Présidente president@vbcvaldetravers.ch	Roy Joëlle	Gare 11 1426 Concise	P 024/434.20.24 N 078/868.13.37
Resp. corr. info@vbcvaldetravers.ch	Roy Hervé	Gare 11 1426 Concise	P 024/434.20.24 N 079/560.75.77
Caissier caissier@vbcvaldetravers.ch	Cabanes Christophe	Rue des Acacias 2 2108 Couvet	P 032/863.17.94 N 078/709.03.03
Entraîneur F2 jonas.laetitia@bluewin.ch	Schorderet Jonas	Av. de la Gare 14b 2114 Fleurier	N 078/757.13.71
Responsable F2 jonas.laetitia@bluewin.ch	Leuba Laetitia	Av. de la Gare 14b 2114 Fleurier	N 078/865.82.59
Entraîneur F3A katia.leuba@rpn.ch	Leuba Katia	Les Raies 4 2115 Buttes	P 032/861.48.79 N 079/290.93.53
Responsable F3A virginie.barraud@rpn.ch	Barraud Rey Virginie	Les Cernets 2126 Les Verrières	N 079/786.75.66
Entraîneur F-M18 liti@net2000.ch	Machado Liticia	Grand-Rue 1 2105 Travers	N 078/749.85.47 P 024/434.20.24
Responsable F-M18 president@vbcvaldetravers.ch	Roy Joëlle	Gare 11 1426 Concise	P 024/434.20.24 N 078/868.13.37
Entraîneur F-M16 philippe.masi@bluewin.ch	Masi Janique	Bussan 4 2114 Fleurier	P 032/861.36.14 N 079/796.44.34
Responsable F-M16 philippe.masi@bluewin.ch	Masi Janique	Bussan 4 2114 Fleurier	P 032/861.36.14 N 079/796.44.34
Entraîneur M3 t.schlaepi@econophone.ch	Schlaepi Thierry	Quartier de la Place 3 2123 St-Sulpice	P 032/861.50.01 N 079/510.72.89
Responsable M3 claudeschornoz@yahoo.fr	Schornoz Claude	Gare 12 2105 Travers	P 032/731.15.12 N 079/316.96.11

REGLEMENT POUR LES COMPETITIONS REGIONALES (COR) 2009-2010

Ce règlement est un complément au *Règlement des compétitions officielles de Volleyball (RCO)* édité par Swissvolley. Il contient les modifications et compléments qui sont applicables à nos compétitions régionales. Tous les autres règlements de Swissvolley qui ne concernent pas exclusivement les LN sont applicables. Tous les cas non prévus dans ce règlement ainsi que les exceptions seront tranchés par le CC de l'ANVB.

I Généralités

- Art. 1 Homologation des salles (RCO art. 69-71)
Le CC de l'ANVB décide de l'homologation des salles utilisées pour les COR. Il se réserve le droit d'émettre des dérogations.
- Art. 2 Feuille de match (RCO art. 83)
La feuille de match officielle de Swiss Volley est obligatoire pour toutes les ligues avec arbitre officiel (ligue régionale, M21, M18/19).
- Art. 3 Feuilles de position (RCO art. 231)
Les feuilles de positions sont obligatoires pour toutes les ligues avec arbitre officiel (ligue régionale, M21, M18/19).
- Art. 4 Le responsable d'équipe (RCO art. 28)
Il est responsable administratif de l'équipe. Sa présence est obligatoire lors de la séance du calendrier. Lors des matchs, il indemnise les arbitres (voir règlement des finances) et lorsque son équipe est recevable, il envoie la feuille de match dans les 24 heures par courrier A au secrétariat de l'ANVB.
- Art. 5 Absence d'arbitre (RCO art. 80)
En cas d'absence de l'un des deux arbitres, les équipes ont l'obligation de disputer le match. Lors de l'absence des deux arbitres(ou du seul arbitre prévu), les responsables des deux équipes peuvent, d'un commun accord, faire appel à tout arbitre reconnu et licencié. Cet accord doit être inscrit sur la feuille de match et signé par les deux capitaines avant le début de la rencontre.
- Art. 6 Récusation d'un arbitre (RCO art. 263)
Un club qui désire récuser un arbitre doit le faire avant le début des COR en expliquant ses motifs, jusqu'au 1^{er} juin de l'année en cours, par lettre recommandée à l'ANVB.
En aucun cas, la récusation d'un arbitre ne peut se faire pendant le championnat ou sur le terrain.
- Art. 7 Ballons officiels (RCO art. 82)
Les ballons officiels pour le CHR sont les suivants :
Mikasa VL 200 (blanc), Mikasa MVP 200 (couleur), Mikasa MVL 200 (couleur) Molten IV58L (blanc), Molten IV58LC (couleur), Molten IV5XC (couleur), GALA Pro-line BV 5001I (blanc), GALA Pro-line BV 5091I (couleur), GALA Pro-line BV 5091S (couleur).
- Art. 8 Licences (équipe partiellement ou totalement sans licences) (RCO Art. 229)
Tout joueur dont la licence ne peut être présentée, doit prouver son identité à l'aide d'un document officiel comportant une photographie (passeport, carte d'identité, permis de conduire, abonnement CFF, etc.).
Les licences faisant défaut doivent être adressées dans les 48 heures par courrier A au RCHR. Une enveloppe pré-adressée et affranchie doit être jointe à l'envoi pour le retour des licences et la communication de la décision prise. Dans le même délai, l'amende fixée par le règlement des finances doit être acquittée. Une copie du justificatif de paiement doit être jointe aux licences envoyées.
L'entraîneur et l'aide-entraîneur peuvent présenter une photocopie de leur licence de joueur.

II Championnat régional (LR et juniors M21, M18/19, M16 (6x6))

Art. 9 Inscription des équipes

L'inscription des équipes au CHR ne peut se faire qu'au moyen du formulaire officiel envoyé par e-mail par le responsable du CHR. Le montant de l'inscription est défini par le règlement des finances. Chaque club reçoit un décompte et une facture en temps utile.

Art. 10 Délai d'inscription

Le formulaire d'inscription doit être en main du responsable au délai fixé. Les inscriptions tardives seront amendées. Dans la mesure du possible, le responsable du CHR essayera d'en tenir compte.

Art. 11 Répartition des équipes et déroulement

Le CC décide de la répartition des équipes dans les ligues en fonction des inscriptions et sur la base des classements de la saison écoulée. Le CC fixe le mode de déroulement du championnat et il est publié dans l'annuaire.

L'équipe qui s'inscrit pour la première fois débute dans la dernière ligue.

Dans la mesure du possible et sur demande au RCHR, un club peut faire participer une équipe junior à un championnat senior. Les matchs disputés contre cette équipe junior sont pris en compte dans le classement. L'équipe junior n'est pas classée officiellement et ne peut prétendre à une éventuelle promotion. Les joueurs de cette équipe peuvent avoir uniquement une licence junior s'ils ne jouent pas dans une autre équipe senior.

Excepté dans la dernière ligue, un club peut inscrire au maximum deux équipes par ligue, y compris l'équipe junior qui participerait au championnat dans cette ligue. Le cas échéant, tous les matchs prévus entre ces deux équipes doivent être joués en début de championnat, avant toute autre rencontre, même en cas de déplacement de match.

Art. 12 Principe de répartition des joueurs dans les équipes

Dans le cas où un club inscrit une équipe senior et une équipe junior dans une même ligue, les joueurs en âge junior peuvent évoluer dans les deux équipes, pour autant qu'ils soient munis d'une licence leur permettant de jouer en ligue régionale (LR ou DR).

Dans le cas où un club inscrit deux équipes senior dans une même ligue, un joueur engagé dans une équipe y est qualifié dès son premier match et ne pourra plus en changer durant le reste du championnat.

Art. 13 Conditions de participation

Lors de l'inscription, chaque équipe annonce 1 responsable d'équipe et le nombre d'arbitre nécessaire selon l'article 14 du présent règlement.

Il mettra à disposition une salle homologuée par le CC. Si le club n'a pas de salle homologuée à disposition, le CC peut décider d'une dérogation.

De plus, il est nécessaire de connaître les statuts et règlements en vigueur.

Si un club participe pour la première année au CHR, le CC peut émettre des dérogations.

Si une équipe renonce à une promotion, ou à participer à des matchs de barrage ou de qualification, elle doit l'annoncer au RCHR de l'ANVB au plus tard le 30 avril de l'année en cours.

Le nombre de joueurs avec une licence DR dans une équipe ne doit pas dépasser 3.

Art. 14 Nombre d'arbitre (RCO art 32)

Pour une équipe sénior de ligue régionale : un arbitre en fonction à plein temps ou 2 arbitres en fonction à temps partiel, plus un quart d'arbitre par équipe (arrondi au demi inférieur pour toutes les équipes cette catégorie du club).

Pour une équipe junior M21 : un arbitre en fonction à plein temps ou 2 arbitres en fonction à temps partiel.

Pour une équipe de ligue nationale (LN1 – LNB – LNA): un arbitre en fonction à plein temps ou 2 arbitres en fonction à temps partiel. Il n'est pas nécessaire que cet arbitre fasse partie du cadre national.

Pour une équipe junior M18/19 ou M16 : il n'est pas nécessaire d'annoncer d'arbitre.

Par arbitre, on entend un arbitre reconnu et licencié selon le règlement de la CRA.

Art 14.1 Dérogation

Toute personne engagée au sein de l'ANVB (CC, CT, CRA, CCR, Secrétariat) peut être considérée comme un arbitre à temps partiel par le club dans lequel elle possède une licence. On ne comptera qu'une seule dérogation pour une personne dans plusieurs commissions. Cette disposition est intransmissible, sauf pour une personne non licenciée qui dispose de sa dérogation comme bon lui semble.

Art. 15 Frais

Les frais pour le déplacement, la nourriture et le logement sont à la charge de l'équipe visiteuse. Tous les frais de location de salle sont à la charge de l'équipe recevante. Le pécule d'arbitrage et les frais de déplacement du ou des arbitres sont payés avant la rencontre. Chaque équipe supporte la moitié des frais.

Art. 16 Calendrier du CHR

Le CHR débute en principe en septembre et se termine fin mars.

En principe, les matchs sont fixés durant les semaines prévues pour chaque ligue, selon la grille préparée par le RCHR. Chaque équipe délègue un membre lors de la séance du calendrier. L'ANVB édite un annuaire contenant la liste des matchs. Il fait foi pour la convocation des équipes et des arbitres.

Art. 17 Déplacement des matchs

Des déplacements de matchs, gratuits, sont possibles dans les cas suivants :

- Décès d'un membre licencié d'une équipe
- Occupation imprévisible d'une halle (travaux ou service militaire)
- Cas de force majeure ou accident lors d'un déplacement pour un match (vacances, maladie ou accident d'un seul joueur ne peuvent être pris en considération)

En cas d'empêchement de dernière minute, avertir immédiatement une personne du CC (dans l'ordre le responsable CHR, président, vice-président, autre membre) qui statuera sur le bien-fondé de la demande. En cas d'accord, aviser sur-le-champ l'équipe adverse et les arbitres. Confirmer la demande dans les 48 heures par écrit à l'adresse de l'ANVB.

Dans l'intérêt du sport, le RCHR peut dans des cas spéciaux, autoriser un déplacement pour d'autres motifs. Une telle demande devra être adressée au RCHR, au moyen du formulaire se trouvant dans l'annuaire de l'ANVB, 14 jours avant la date du match. Une participation aux frais sera exigée. La quittance postale devra être jointe à la demande.

Le déplacement d'un match à une même date est possible avec l'assentiment de l'adversaire et des arbitres. Le requérant devra aviser le RCHR, par écrit, une semaine avant la date du match, sinon une amende sera requise.

Pour l'arbitrage, voir art. 4 du règlement CRA.

Art 18 Promotions / Relégations

En 2^{ème} ligue, la dernière équipe classée est reléguée en 3^{ème} ligue, sauf dans deux cas spécifiques :

- a) si les deux premières équipes de 3^{ème} ligue ne veulent pas accéder à la 2^{ème} ligue, la dernière équipe de 2^{ème} ligue disputera un match de barrage contre l'équipe classée 3^{ème} (ou 4^{ème}) de 3^{ème} ligue au domicile de cette dernière. Si aucune des 4 premières équipes de 3^{ème} ligue ne veut accéder à la 2^{ème} ligue, la dernière équipe de 2^{ème} ligue conservera sa place dans cette ligue.
- b) en cas de promotion de la première équipe de 2^{ème} ligue en 1LN, la dernière équipe de 2^{ème} ligue conserve sa place dans cette ligue.

Selon la situation en 1LN, plusieurs équipes peuvent être reléguées en 2^{ème} ligue avec répercussions dans les ligues inférieures, à savoir :

- a) en cas de relégation d'une équipe de 1LN en 2^{ème} ligue, la dernière équipe de 2^{ème} ligue est reléguée en 3^{ème} ligue mais la première équipe de 2^{ème} ligue n'est pas promue.
- b) en cas de relégation d'une deuxième équipe de 1LN en 2^{ème} ligue, l'alinéa ci-dessus reste appliqué et en plus, l'avant-dernière équipe de 2^{ème} ligue est également reléguée.

En 3^{ème} ligue, la première équipe classée est promue dans la ligue supérieure sauf dans les cas mentionnés ci-dessus. La dernière équipe classée est reléguée dans la ligue inférieure (s'il y en a une).

Au cas où une équipe de 2^{ème} ligue venait à se retirer du championnat, le nombre d'équipes sera ajusté selon les règles ci-dessus.

Art 19 Récompense
Chaque équipe déclarée championne régionale reçoit un prix.

Art. 20 Délais de transferts (RCO art. 59)
Les joueurs ne peuvent être transférés qu'au cours de la période du 1^{er} juillet au 15 novembre. Le formulaire « lettre de sortie » dûment rempli, ainsi que la commande de licence doivent être envoyés au secrétariat de Swissvolley.

Art 21 Transfert d'équipe
Le transfert d'équipe est autorisé au sein des ligues régionales de l'ANVB. La demande doit parvenir au CC dans le même délai que celui de l'inscription au COR. Le club qui cède son équipe perd son droit d'appartenance à la ligue concerné et il revient au club qui accepte l'équipe.

III Autres compétitions régionales

Art 22 Coupe neuchâteloise
Pour l'attribution de la Coupe neuchâteloise, l'ANVB organise cette compétition durant le championnat dans deux catégories : féminine et masculine. Tous les joueurs doivent être au bénéfice d'une licence valable. Les joueurs qualifiés pour la ligue nationale (LNA, LNB et 1L), ne peuvent y prendre part, à l'exception du junior. La composition des équipes est libre au sein d'un club, toutefois lorsqu'un joueur est inscrit avec une équipe (1^{ère} inscription sur la feuille de match), il est qualifié avec cette équipe et ne peut plus changer jusqu'à la fin de cette compétition. Les joueurs doivent évoluer avec le club dans lequel ils sont licenciés.
Le vainqueur de la finale de chaque catégorie sera déclaré vainqueur de la Coupe Neuchâteloise et recevra en garde une coupe pour une année.
Ces coupes ne seront jamais attribuées définitivement. La gravure incombe à l'ANVB.

Art 22.1 Finales
L'organisation des finales est attribuée à un club par le CC.
L'ANVB prend à sa charge :

- La désignation et la convocation des arbitres,
- Les frais d'arbitrage,
- Un forfait pour le paiement de la salle.

Un club organisateur est responsable de :

- Mettre les installations et le matériel à disposition,
- Désigner et convoquer les marqueurs.

Art 22.2 Annonce de match
L'annonce devra être adressée (courrier A) au responsable de la Coupe Neuchâteloise (en trois exemplaires) et au responsable CN de la CRA, au moyen du formulaire contenu dans l'annuaire de l'ANVB, au moins 14 jours avant la date prévue du match.

Art. 23 Championnat Volley Jeunesse (M16 – M12)
Pour le CHR M16 (garçons) – M12, se référer au règlement Volley jeunesse de l'ANVB. Le vainqueur du CHR M16 (garçons) peut participer au tour qualificatif pour le CHS M16 en 6x6.

Art. 24 Championnat seniors
Pour le championnat seniors (vétérans), se reporter au règlement spécial édité par la CCR de l'ANVB.

Art. 25 Championnat loisirs
Pour le championnat Loisirs, se reporter au règlement spécial édité par la CCR de l'ANVB.

IV **Sanctions**

- Art. 26 Forfait administratif (RCO art. 98)
Si une équipe ne peut pas disputer un match des COR, et si elle annonce ce fait au moins 5 jours avant le match par lettre recommandée au RCHR, le forfait administratif sera déclaré. Le responsable de l'équipe a l'obligation d'en informer par écrit l'adversaire et les arbitres désignés, dans le même délai de 5 jours.
- Art. 27 Conséquences d'un forfait
En cas de forfait, une équipe se verra infliger une amende. En outre, elle devra payer totalement ou partiellement les dommages causés à l'ANVB et à son adversaire.
En cas de forfait lors d'un tournoi comptant pour le championnat M21 ou M18/19 : toute absence à un tournoi de 2 matchs ou plus équivaut à 2 forfaits. Une deuxième absence sera sanctionnée par un retrait d'équipe avec les conséquences qui pourraient en découler.
Pour le Volley jeunesse, voir règlement Volley jeunesse.
- Art. 28 Adresse de paiement
Les amendes régionales sont à payer sur le compte Postfinance de l'ANVB (20-5611-9). Ces amendes doivent être payées dans un délai de 30 jours à partir de la réception du jugement.
- Art. 29 Paiement après les délais
Le non-paiement de l'amende dans les délais impartis peut entraîner la disqualification de l'équipe et/ou la suspension du joueur ou officiel. De plus, une amende administrative sera ajoutée à l'amende fixée.
- Art. 30 Caution (RCO art. 253)
Dans le délai du protêt, le montant prévu par le règlement des finances doit être versé sur le compte Postfinance l'ANVB (20-5611-9).
- Art. 31 Recours (RCO art. 258)
Un recours peut être déposé contre toutes les décisions des instances de l'ANVB, dans les 10 jours dès réception de la décision. Le recours nécessite le versement de la caution dans les mêmes délais.

Couvet, juillet 2009

Le président

La responsable COR

Philippe Pegoraro

Sylvie Vuille

Abréviations

ANVB	Association neuchâteloise de volleyball
CC	Comité central
COR	Compétitions régionales
CCR	Commission des compétitions régionales
CRA	Commission régionale d'arbitrage
CT	Commission technique
RCHR	Responsable du championnat régional
RCO	Règlement des compétitions officielles
CN	Coupe Neuchâteloise
CS	Coupe Suisse

DIRECTIVES CONCERNANT LE REMPLISSAGE DE LA FEUILLE DE MATCH

Attention ! Placer le carton de séparation avant de commencer à écrire

I. Avant le match

Avant le tirage au sort, le marqueur doit enregistrer les inscriptions suivantes :

Dans la partie supérieure (entête de la feuille de match)

Meisterschaft Championnat Campionato	<input checked="" type="checkbox"/>	Cup Coupe Coppa	<input type="checkbox"/>
Freundschaftsspiel Match amical Incontro amichevole	<input type="checkbox"/>	Turnier Tournoi Torneo	<input type="checkbox"/>

1.1. Type de compétition

National Nazionale	<input type="checkbox"/>	Regional Régional Regionale	<input checked="" type="checkbox"/>
International Internazionale	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

1.2. Niveau de compétition

Männer Hommes Maschile	<input type="checkbox"/>	Jun. A	<input type="checkbox"/>	Jun. C	<input type="checkbox"/>
Frauen Femmes Femminile	<input checked="" type="checkbox"/>	Jun. B	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

1.3. Hommes – Femmes - Juniors

Bezeichnung der Liga Désignation de la ligue Designazione della lega	F2
--	----

1.4. Désignation de la ligue

Spiel Nr. Match No No dell'incontro	475
---	-----

1.5. Numéro du match

A oder/ou/o B	<input type="checkbox"/>	Mannschaften/Equipes/Squadre FSG Rouge (+)	:	VBC Bleu (-)	<input type="checkbox"/>	A oder/ou/o B
---------------------	--------------------------	---	---	--------------	--------------------------	---------------------

1.6. Noms des équipes (selon l'ordre du calendrier). Les cercles pour « A » et « B » restent vides. Pour les compétitions dans le cadre de Swissvolley (ligue nationale) la présence de publicité des maillots sera notée après le nom de l'équipe ; (+) pour la présence de publicité et (-) pour l'absence de publicité

Dans la partie inférieure à gauche ayant pour titre « Approbation »

Bestätigung/Approbation/Approvazione				
Schiedsrichter Arbitro Arbitro	Name Nom Nome	Land Pays Paese	Lizenz-Nr. Licenza No	Unterschrift Signature Firma
1.	Mühle A.	3491		
2.	Hefti M.	2408		
Schreiber Marqueur Marcatore	Schmidlin H.	1084		
Schreiber Ass. Marqueur ass. Marcatore ass.				
Linienrichter Juges de ligne Giudici di linea	1.		2.	
	3.		4.	
Unterschrift Kapitäne Signature Capitaines Firma Capitani			(A) (B)	

1.16. Nom et numéro de licence du premier arbitre

1.17. Nom et numéro de licence du deuxième arbitre

1.18. Nom et numéro de certificat du marqueur

1.19. Nom et numéro de certificat du marqueur assistant (éventuellement)

1.20. Noms des juges de ligne (s'il y en a !)

II. Après le tirage au sort et avant le premier service

Le marqueur doit obtenir les informations suivantes :

2.1. Du premier arbitre :

- le camp dans lequel chaque équipe commencera le match
- Nom de l'équipe qui sert en premier

2.2. Du deuxième arbitre :

- la fiche de position avec les numéros indiquant les positions initiales des joueurs et le numéro du joueur-libéro (« L » = no)

2.3 Après avoir reçu ces informations, le marqueur procédera aux inscriptions suivantes :

Mannschaft Equipe Squadra	VBC Bleu	(A) (S)	Mannschaft Equipe Squadra	FSG Rouge	(B) (R)	Ende Fin Fine.....
---------------------------------	----------	---------	---------------------------------	-----------	---------	--------------------------

Dans la partie supérieure gauche, intitulée « SET1 », il inscrit le nom des équipes « A » et « B » conformément au tirage au sort pour le premier set (l'équipe « A » est à gauche et l'équipe « B » à droite du marqueur). Il coche avec une croix le « S » cerclé de l'équipe qui sert en premier ainsi que le « R » cerclé de l'équipe qui est en réception.

Les désignations d'équipe « A » respectivement « B » doivent être reportées dans les cercles correspondants dans la partie supérieure (1.6) et dans la partie inférieure droite (inscriptions des équipes). (1.12)

A oder/ou/o B	()	FSG Rouge (+)	:	VBC Bleu (-)	()	A oder/ou/o B
---------------------	-----	---------------	---	--------------	-----	---------------------

Dans la partie supérieure droite intitulée « SET 2 », il inscrit le nom de l'équipe « A » dans la moitié droite et le nom de l'équipe « B » dans la moitié gauche. Il coche avec une croix les lettres « R » respectivement « S » cerclées de telle sorte que l'équipe qui débute ce set au service soit celle qui était en réception lors du set précédent, et vice versa.

Sous la partie intitulée « SET 1 » se trouve la partie intitulée « SET 3 ». Il y inscrit le nom des équipes et marque les lettres « S » et « R » comme au premier set.

Si nécessaire, il reportera sous la partie intitulée « SET 4 », le nom des équipes et cochera les lettres « R » et « S » comme au deuxième set.

2.4 Au début de chaque set le marqueur, sur la base des fiches de positions, procède aux inscriptions suivantes :

I	II	III	IV	V	VI
2	8	9	12	4	3
:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:

a) Les numéros des joueurs sont enregistrés dans la ligne « formation initiale » sous les chiffres romains imprimés de « I-VI » de la ligne « ordre de service » selon les chiffres correspondants à la feuille de position.

Zeit	
Heure	20.30
Ora

b) dans la case « début » sera notée l'heure du premier service.

III. Pendant la rencontre le marqueur procède comme suit :

3.1 Pendant le set

le marqueur contrôle l'ordre de rotation au service selon lequel les joueurs ont été enregistrés sous les chiffres romains « I-VI » de la ligne « ordre de service » et note les points obtenus comme suit :

Mannschafte-Aufstellung Formation des équipes Formazione delle squadre		Aufgabenfolge/Ordre au service/ Ordine del servizio		S A T Z • S E T	Beginn Début Inizio	20h30		Mannschaft Equipe Squadra		Bleu (A) (S) (R)		
		Startaufstellung/Formation Iniziale/Formazione iniziale			I	II	III	IV	V	VI		
Spieler- auswechslung Remplacement des joueurs Sostituzioni		Nr. Spieler/No jou- eur/No Giocatore			2	8	9	12	4	3		
		Spielstand Résultat Risultato		:	:	:	:	:	:	:	:	
Aufschlagrunden Tours au service Turni al servizio		1.	5.	3	7	5	1	5	1	5	1	5
		2.	6.	2	6	2	6	2	6	2	6	2
		3.	7.	3	7	3	7	3	7	3	7	3
		4.	8.	4	8	4	8	4	8	4	8	4

Le premier service est indiqué en biffant le numéro « 1 » placé en haut de la case de la colonne du joueur au service. Au changement de service le marqueur reporte dans cette case le score total atteint par l'équipe qui a perdu le service.

Mannschaft Equipe Squadra	Rouge					(B)	(S)	Ende Fin Fine.....
	I	II	III	IV	V	VI		
	7	5	1	8	3	4		
	:	:	:	:	:	:		
	:	:	:	:	:	:		
X	1	5	1	5	1	5	1	
	2	6	2	6	2	6	2	
	3	7	3	7	3	7	3	
	4	8	4	8	4	8	4	

Puis le marqueur passe à la section de « l'équipe B » du premier set et remplit la case numéro « 1 » de la colonne « I » avec une croix, l'équipe « B » doit faire une rotation et le joueur dont le numéro est inscrit dans la colonne « II » service. Le marqueur trace le numéro dans la première case de la colonne « II ».

	Punkte Points Punti
1	25 37
2	26 38
3	27 39
4	28 40
5	29 41
6	30 42
7	31 43
8	32 44
9	33 45
10	34 46
11	35 47
12	36 48
	"T"
	:
	:

A droite des colonnes « I-VI » de chaque équipe se trouve la colonne « Points ». Pour chaque équipe les points sont enregistrés au fur et à mesure dans leur colonne « Points » respective. Cette façon de faire sera poursuivie jusqu'à la fin du set.

3.2 Fin du set

Ende	
Fin	21h00
Fine

L'heure de la fin du set sera inscrite dans la case « Fin » réservée à cet effet.

Dans la colonne des « Points » de chaque équipe le dernier point gagné est souligné et les nombres non biffés de la colonne finale seront tracés verticalement.

Si l'équipe en réception a gagné le set, le dernier point est reporté dans la case du prochain joueur qui aurait dû servir (sans toutefois biffer le numéro de la case).

X	5	1	5	2	5	4	5	5	5	6	5
7	6	9	6	10	6	11	6	13	6	14	6
16	7	18	7	19	7	21	7	23	7	25	7
	4	8	4	8	4	8	4	8	4	8	4

Le résultat final obtenu par chaque équipe est entouré d'un cercle.

3.3 Dans le cas d'un set décisif (5^{ème} set) :

- Après le tirage au sort, le marqueur inscrit les lettres « A » et « B » dans les 3 cercles vides du « SET 5 », l'équipe à gauche devant être inscrite à gauche et tout à droite. L'équipe à droite doit être inscrite au centre.
- Jusqu'à ce qu'une équipe atteigne le score de 8 points, il sera procédé comme pour les sets précédents dans les deux premières des trois sections du « SET 5 ».
- Les changements de joueurs et les temps morts de l'équipe à gauche seront inscrits en même temps dans la troisième section, à droite. Après le changement de côté les inscriptions de l'équipe qui a joué au début à gauche seront poursuivies uniquement à droite sur la troisième section. Dans la case « Points au changement de camp » sera reporté le score atteint au changement de camp par l'équipe de gauche.

3.4 Remplacements de joueurs

Lors du remplacement d'un joueur ayant commencé le set, on procède ainsi :

Beginn Début Inizio		20h30		Mannschaft Equipe Squadra		Bleu		A		⊗		Ⓡ	
I	II	III	IV	V	VI								
2	8	9	12	4	3								
	7												
:	2 : 5	:	:	:	:								
:	:	:	:	:	:								

- Le numéro du joueur remplaçant entrant sur le terrain est inscrit dans la case sous le numéro du joueur quittant le terrain dans la ligne « Formation initiale ».
- Dans la case du haut de la ligne « Résultat », on écrira le score des deux équipes à ce moment-là (les points de l'équipe demandant le changement à gauche et ceux de l'autre équipe à droite).
- Lorsque le joueur de la formation initiale reprend sa place, le marqueur s'assure que le numéro du joueur est identique à celui enregistré au-dessus du numéro du joueur qui quitte le terrain. Ce dernier numéro est entouré afin d'indiquer que le joueur n'a plus le droit à faire un remplacement pendant le set.

Beginn Début Inizio		20h30		Mannschaft Equipe Squadra		Bleu		A		⊗		Ⓡ	
I	II	III	IV	V	VI								
2	8	9	12	4	3								
	⑦												
:	2 : 5	:	:	:	:								
:	7 : 9	:	:	:	:								

- Le score à ce moment-là sera enregistré dans la case du bas de la ligne « Résultat »
- Pour un changement exceptionnel d'un joueur, l'inscription se fera sous « Remarques ». Le marqueur inscrit le set, le nom de l'équipe, numéro et nom du joueur blessé et le nouveau joueur et le score au moment du changement.

3.5 Temps morts

Sous la colonne des points de chaque équipe se trouvent deux cases surmontées de la lettre « T ».

"T"
8 : 17
12 : 22

- Lorsqu'une équipe obtient son premier temps mort, le marqueur enregistre, dans la case du haut, le score atteint par les deux équipes à ce moment-là (les points de l'équipe demandant le temps mort à gauche et ceux de l'autre équipe à droite).
- Lorsque la même équipe obtient son deuxième temps mort, le marqueur l'enregistre dans la case du bas.

3.6 Inscriptions des sanctions

Sanktionen/Sanctions/Sanzioni						
Verwarnung Avertissement Avvertimento	Bestrafung Pénalisation Penalizzazione	Herausstellung Expulsion Espulsione	Disqualifikation Disqualification Squalifica	(A) oder ou (B)	Satz Set	Spielstand Résultat Risultato
4				A	1	15:22
			2	B	3	6:3
	AC			A	3	14:21
D				B	4	7:5
	D			B	5	10:8
X				A	5	12:13
						:
						:
						:
						:

Sanktion in die zutreffende Spalte eintragen (Spieler=Nr., Trainer=C, Trainerassistent=AC, Physio=P, Arzt=M, und Verzögerungen=D), Mannschaft bezeichnen, Satz und Spielstand im Moment der Sanktion eintragen.
Pour inscrire les sanctions: mettre l'abréviation correspondante (No pour le joueur, Entraîneur=C, Entraîneur Assistant=AC, Physio=P, Médecin=M ou D pour retard de jeu), dans la colonne et indiquer l'équipe, le set et le score au moment de la sanction.
Per iscrivere le sanzioni: mettere l'abbreviazione corrispondente: (No del giocatore, C=Allenatore, AC=Aiuto Allenatore, P=Terapeuta, M=Medico, D per ritardo inizio del gioco), nella colonna e indicare la formazione, i set, il punteggio al momento della sanzione.

- **Sanction pour comportement incorrect** : Les sanctions personnelles doivent être enregistrées dans la partie réservée à cet effet en inscrivant, dans la case de la pénalité correspondante, le numéro du joueur (ou la lettre C pour le coach, AC pour l'assistant coach, M pour le docteur et P pour le physiothérapeute) dans la case « équipe A ou B », le set, le score au moment de la sanction.
- **Sanction pour retard** : Pour les sanctions d'équipe pour retard de jeu, il faut inscrire la lettre D dans la case correspondante. Ensuite inscrire l'équipe (A ou B), le set et le score (en premier le nombre de points obtenus par l'équipe qui a été pénalisée).
- Le premier cas d'une **demande non fondée** de chaque équipe doit être noté avec un « X » dans la case des sanctions (dans la colonne « Avertissement » avec indication de l'équipe, le set et le score).

	Punkte Points Punti
13	25
14	26
15	27
16	28
17	29
18	30
19	31
20	32
21	33
22	34
23	35
24	36
25	37
26	38
27	39
28	40
29	41
30	42
31	43
32	44
33	45
34	46
35	47
36	48
"T"	
:	
:	

Les points obtenus suite à une pénalisation sont entourés d'un cercle dans la colonne des points.

IV. Après le match

Le marqueur remplit le tableau « Résultat final » comme suit :

Endresultat/Résultat final/Risultato finale									
Mannschaft Equipe Squadra					Mannschaft Equipe Squadra				
VBC Bleu ^(A)					FSG Rouge ^(B)				
T	S/R	G/V	Punkte Points Punti	Satz (Dauer) Set (Durée) Set (Durata)	Punkte Points Punti	G/V	S/R	T	
0	2	1	25	1. (27)	22	0	0	2	
2	4	0	21	2. (23)	25	1	0	1	
2	3	0	19	3. (22)	25	1	0	1	
0	0	1	25	4. (23)	18	0	3	2	
2	1	1	18	5. (13)	16	2	2	1	
6	10	3	108	Total (108)	106	2	5	7	
Beginn/Début/Inizio			Ende/Fin/Fine			Dauer/Durée/Durata			
20 h 30 min			22 h 30 min			2 h 00 min			
Gewinner/Vainqueur/Vincitore									
VBC Bleu					3: 2				

4.1 Les noms des équipes « A » et « B » dans la partie gauche, respectivement droite du tableau.

4.2 Dans la colonne « Set (durée) » entre parenthèses, la durée de chaque set et dessous, dans la case « Total », la durée totale de sets.

4.3 Dans la colonne « Points » de chaque équipe, il note, dans la ligne correspondant à chaque set les points marqués par les équipes respectives et, dans la case correspondant à la ligne « Total », il enregistre la somme des points marqués lors de tous les sets joués.

4.4 Dans la colonne « G/V » il inscrit le chiffre « 1 » pour l'équipe qui a gagné le set et « 0 » pour celle qui l'a perdu. En bas dans la ligne « Total », il inscrit le total des sets gagnés par chaque équipe.

4.5 Dans la colonne « S/R » il note dans la case réservée à chaque set le nombre de remplacements effectués par chaque équipe. Si aucun remplacement n'a été effectué, il n'inscrira « 0 ». Dans la ligne « Total », il inscrit le nombre total des changements effectués par chaque équipe lors de tous les sets joués.

4.6 Dans la colonne « T » il note, dans la case correspondant à chaque set le nombre de temps morts accordés à chaque équipe et en bas, dans la ligne « Total », il inscrit le nombre de temps morts accordés pour l'ensemble de la partie.

4.7 Dans la case « Début », il note l'heure du début effectif de la rencontre (correspond au début de « SET 1 » ; dans la case « Fin » il note l'heure de la fin de la rencontre (correspond à la fin du dernier set) ; dans la case « Durée » il note la durée effective en heures et minutes, de la rencontre (interruptions entre les sets comprises).

4.8 Dans la dernière ligne, il inscrit le nom de l'équipe gagnante et le résultat du match (à droite du chiffre 3, le nombre de sets qu'elle a perdu).

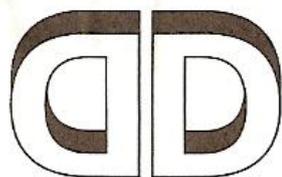
4.9 Le marqueur permet l'inscription (avec l'autorisation du premier arbitre) ou enregistre lui-même, sous la dictée du capitaine, les inscriptions de remarques ou d'éventuels protêts dans la rubrique « Remarques ».

4.10 A la fin, les signatures sont enregistrées dans la section « Approbation » dans l'ordre suivant :

1. Le marqueur (et le marqueur assistant, si présent)
2. Les deux capitaines
3. Le deuxième arbitre
4. Le premier arbitre

La feuille de match doit être remplie en trois exemplaires (2 copies) :

L'original pour l'organisateur (ANVB ou Swissvolley) et une copie pour chaque équipe (la meilleure copie pour l'équipe visiteuse).



BRUNO DUREL

– Fenêtres, verandas

– Portes d'entrée

www.durel.ch

Usine 21 - 2003 Neuchâtel-Serrières

Tél. + fax 032 846 40 00 – Natel 079 449 47 37

Camp volleyball polysportif

5 – 9 juillet 2010

Tu as entre 12 et 16 ans, tu aimes le sport et tout particulièrement le volleyball, tu souhaites rencontrer d'autres jeunes, jouer et améliorer ta technique ?

Alors n'hésite pas, ce camp va certainement te plaire

Volleyball et beachvolley, piscine, jeux, randonnée, ainsi que d'autres activités intéressantes et variées seront organisés par des moniteurs qualifiés et dans une bonne ambiance !

**Pour tous renseignements : Alina Iervolino
Pierre - qui - Roule 11
2000 Neuchâtel
079/703.91.67**

P.S. Toujours à la recherche de moniteurs (rémunération)

Prix : Fr. 230.- (réduction pour le deuxième enfant de la même famille)

Délai d'inscription : 31 mai 2009

Les inscriptions sont limitées. Seules les 25 premières seront prises en compte.

----- ✂ -----

Bulletin d'inscription

Nom : **Prénom** :

Adresse :

No de téléphone : **Date de naissance** :



spécialités:

- Viandes sur ardoise
- Filets de perche

**Salle pour banquets
Ouvert 7/7 jours**

Danielle et Bernard Lehmann
Av. du Technicum 1 • Le Locle • Tél. 032 932 46 46 • restaurant.lecasino@bluewin.ch

LISTE DES EQUIPES DU CHR 2009-2010

Equipes féminines

F2	F3A	F3B
1. GS Marin Volley 2. VBC Val-de-Travers II 3. VBC La Chaux-de-Fonds I 4. VBC NUC Volleyball III 5. VBC Colombier I 6. VBC Les Ponts-de-Martel I 7. VBC Val-de-Ruz 8. VBC Le Locle	1. VBC Les Ponts-de-Martel II 2. VBC Cerisiers-Gorgier 3. VBC Val-de-Travers III 4. VBC Colombier II 5. Volley Peseux 6. VBC NUC Volleyball V	1. VBC E2L II 2. VBC Corcelles-Cormondrèche 3. VBC La Chaux-de-Fonds II 4. VBC NUC Volleyball IV 5. FSG Savagnier

F – M21	F – M18	F – M 16
1. VBC NUC Volleyball 2. FSG Savagnier 3. VBC Colombier I 4. VBC Colombier II	1. VBC NUC Volleyball I 2. VBC Val-de-Travers 3. VBC Les Ponts-de-Martel 4. VBC Colombier I 5. VBC Le Locle 6. VBC La Chaux-de-Fonds 7. VBC NUC Volleyball II 8. VBC Colombier II 9. VBC Cerisiers-Gorgier	1. VBC Val-de-Travers 2. VBC NUC Volleyball I 3. VBC Colombier 4. VBC Les Ponts-de-Martel 5. VBC NUC Volleyball II 6. VBC La Chaux-de-Fonds

Equipes masculines

M2	M3	M – M21
1. VBC Val-de-Ruz Sport 2. VBC E2L II 3. VBC E2L I 4. VBC Le Locle 5. VBC Colombier II 6. GS Marin Volley I 7. VBC NUC Volleyball 8. FSG Savagnier	1. VBC Val-de-Travers 2. Gym Boudry 3. VBC E2L III 4. VBC La Chaux-de-Fonds II 5. GS Marin Volley II 6. VBC Colombier III 7. VBC La Chaux-de-Fonds III	1. VBC La Chaux-de-Fonds 2. VBC Colombier

M - M 19
1. FSG Savagnier 2. VBC La Chaux-de-Fonds 3. VBC Le Locle

DEROULEMENT DES COMPETITIONS

- F2** Championnat aller-retour (14 matchs / 28 semaines) du 21 septembre 2009 au 3 avril 2010.
- F3** Un groupe de 6 équipes et un groupe de 5 équipes :
Tour qualificatif : Groupe A : championnat aller (5 matchs / 9 semaines) du 21 septembre au 21 novembre 2009. Les 3 premières équipes se qualifient pour le premier groupe.
Groupe B : Championnat aller (4 matchs / 7 semaines) du 21 septembre au 21 novembre 2009.
Calendrier du tour final : mardi 1 décembre 2009
Tour final : 2 groupes : A : 6 équipes et B : 5 équipes.
Championnat aller-retour (A : 9 ou 10 matchs. B : 8 ou 9 matchs / 14 semaines du 7 décembre 2009 au 3 avril 2010.
Les matchs aller du premier tour seront pris en compte et ne seront pas rejoués.
- F-M21** Championnat aller-retour (12 matchs / 10 semaines) du 21 septembre 2009 au 12 décembre 2009.
Le champion cantonal sera désigné à la fin des deux tours.
- F-M18** Championnat aller-retour (16 matchs / 28 semaines) du 21 septembre 2009 au 3 avril 2010.
- F-M16** 6 équipes : Tournois organisés par les clubs, mais les matchs sont préparés officiellement dans le calendrier du championnat (2 sets gagnés, arbitrés par des arbitres officiels et feuilles de matchs officielles).
- M2** Championnat aller-retour (14 matchs / 28 semaines) du 21 septembre 2009 au 3 avril 2010.
- M3** Championnat aller-retour (12 matchs / 28 semaines) du 21 septembre 2009 au 3 avril 2010.
- M-M21** Championnat (1 équipe) organisé avec le Jura-Seeland.
- M-M19** Championnat (3 équipes) organisé avec le Jura-Seeland.
- M-M16** Eventuellement championnat avec le Jura-Seeland.

Tournoi interscolaire de volleyball

17^{ème}

E

D

I

T

I

O

N

2010

Equipes filles, garçons ou mixtes

Cat. 1 : 6^{ème} et 7^{ème} année : 3 joueurs par terrain

Cat. 2 : 8^{ème} et 9^{ème} année : 2 joueurs par terrain

Ouvert à tous : débutants ou licenciés

Tours préliminaires

18 au 22 janvier 2010 : Val-de-Travers

17 mars 2010 : CSVR (Fontenelle) / ESLL (Le Locle) / Les
Ponts-de-Martel

24 mars 2010 : ESRN (Mail) / Cescole (Colombier) / CSC
(Cerisiers)

21 avril 2010 : Numa Droz La Chaux-de-Fonds

Finales cantonales

Mercredi 5 mai 2010 au Locle

Cherchez vos inscriptions :

- Apprès de vos professeurs de gymnastique
- A votre secrétariat
- Par internet : www.anvb.ch



La 51^e édition de notre
tournoi aura lieu les

26 et 27 juin 2010

**Réservez d'ores et
déjà ces dates
dans vos agendas.**

Nous remercions vivement nos sponsors:

ATELIER
DE MÉCANIQUE
ET DE TÔLERIE

P. GIAUQUE

**2065 SAVAGNIER
032 853 28 24**

CLAUDE FALLET

Maçon et échafaudages
2065 Savagnier

032 853 30 55
079 627 96 56

Etude et réalisation de :
- Machines-outils
- Machines spéciales
- Industrialisation et automation

BreTech
Sàrl

Pierre-André HOURIET
Les Pargots 15 / C.P. 28
2416 LES BRENETS
Tél./Fax : +41/32-932.12.44
e-mail : bretech@bluewin.ch

CALENDRIER 2009-2010

TOURNOIS F-M16 / 2009-2010

Equipes

1. Val-de-Travers
2. NUC II
3. NUC I
4. VBC Colombier I
5. Chaux-de-Fonds
6. Ponts-de-Martel

Tournois

15.11.2009 à la Chaux-de-Fonds
 06.12.2009 à Neuchâtel
 13.02.2010 à Colombier
 20.03.2010 aux Ponts-de-Martel

Plan des matchs

Round	Heures	Terrain "A"	Arbitres	Terrain "B"	Arbitres
1.	08:30	1 - 2	A	4 - 5	B
2.	09:30	3 - 1	C	6 - 4	D
3.	10:30	2 - 3	E	5 - 6	A
4.	11:30	1 - 5	B	2 - 4	C
5.	12:30	6 - 1	D	3 - 4	E
6.	13:30	2 - 6	A	5 - 3	B
7.	14:30	4 - 1	C	5 - 2	D
8.	15:30	3 - 6	E		



**IZZERIA
DE LA
POSTE**

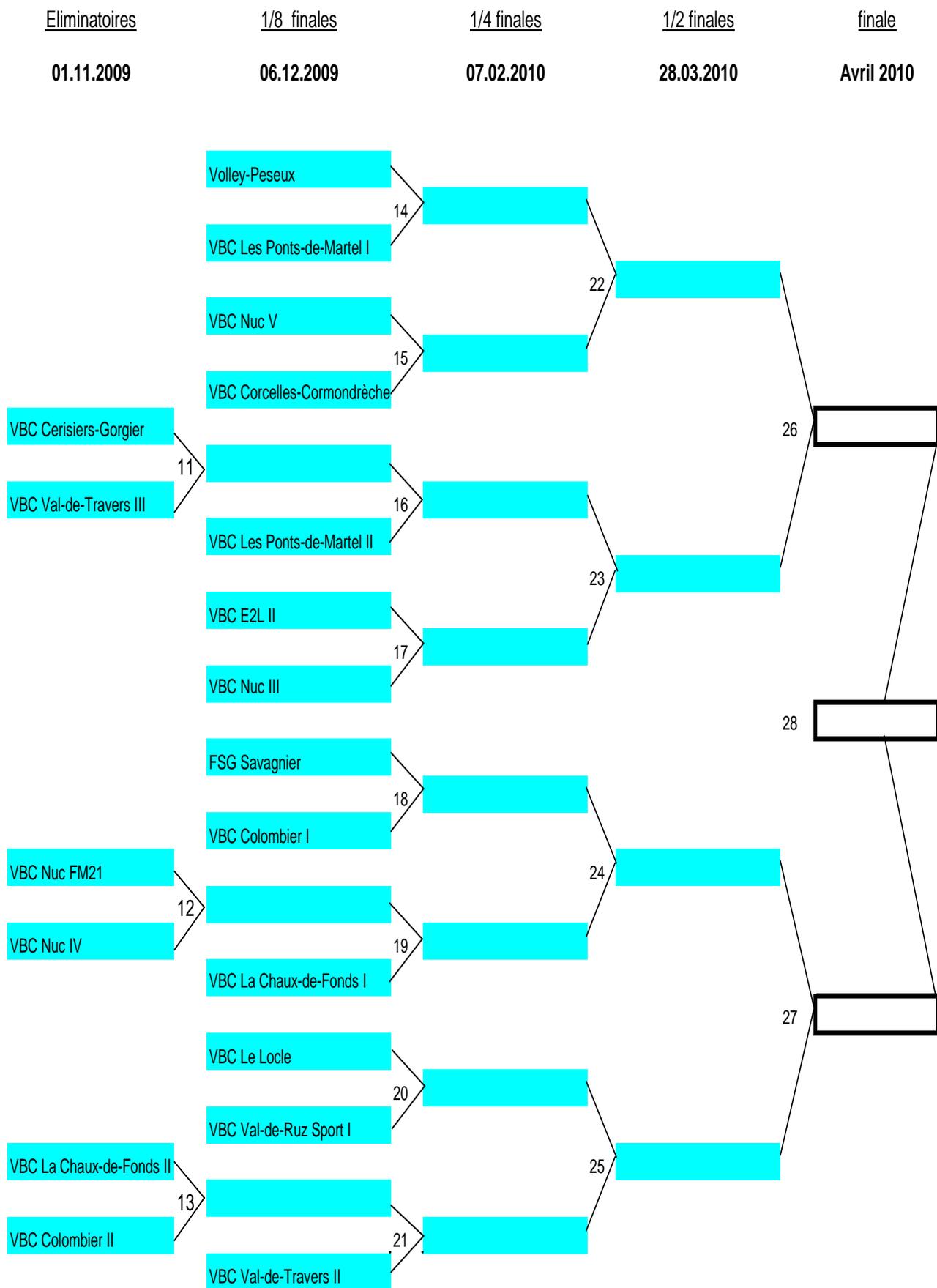
Gutaj et Cie. Rue de la Gare 7
2525 Le Landeron 032/75131 66



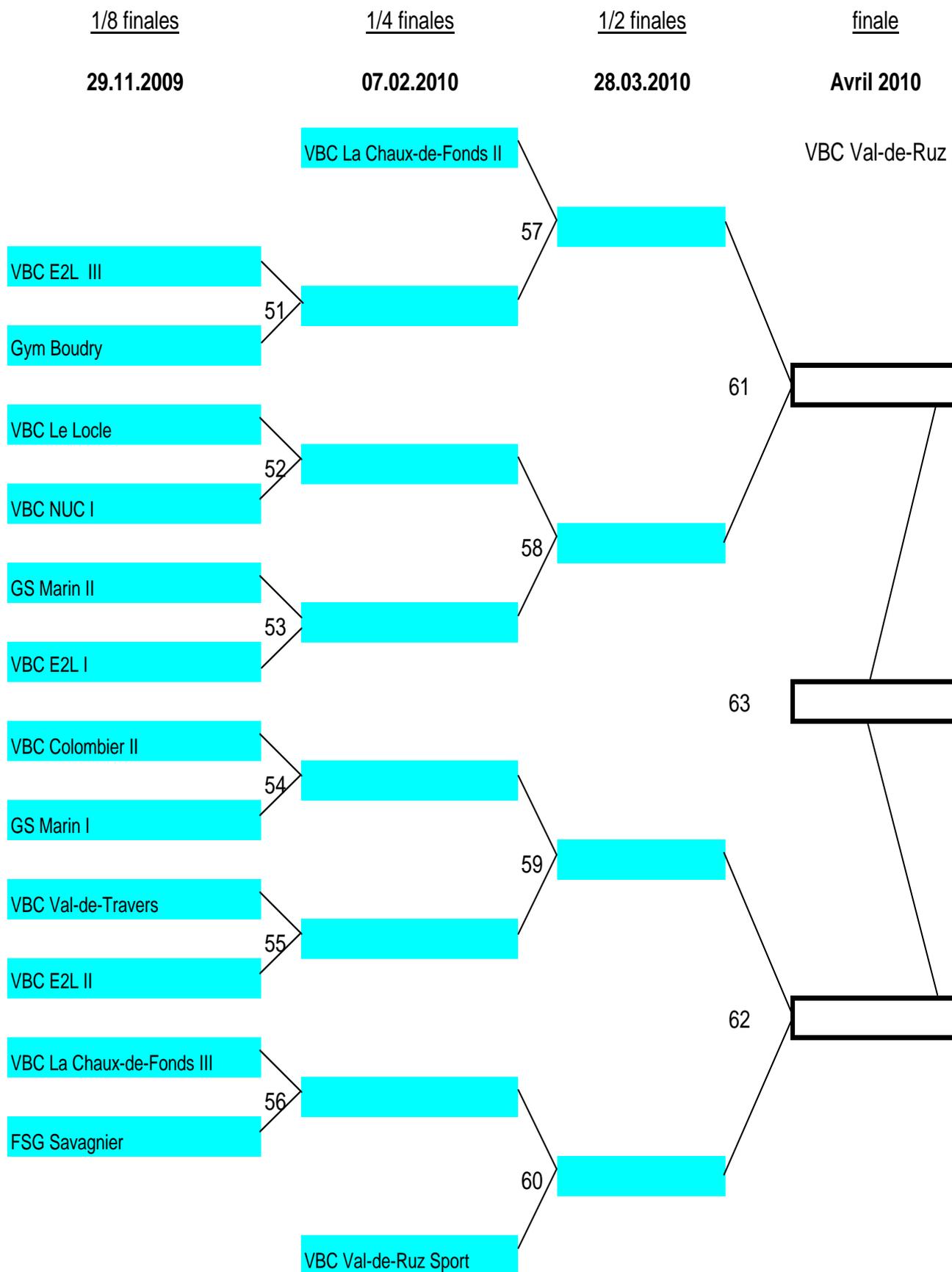
**Pizza au four
à bois**

**Pizza
à l'emporter**

COUPE NEUCHATELOISE FEMININE 2009-2010



COUPE NEUCHATELOISE MASCULINE 2009-2010



REGLEMENT DU VOLLEY JEUNESSE 2009-2010

Règlement technique du Volley Jeunesse 2009 – 2010

Ce règlement sera discuté lors de la réunion des responsables d'équipes du 16 septembre 09 à Malvilliers. Le terme de **joueur** dans le présent règlement s'applique aux personnes des deux sexes, donc aussi bien aux filles qu'aux garçons !

Equipes : voir le tableau des catégories.

Terrains : voir le tableau des catégories.

Hauteur du filet : voir le tableau des catégories.

Ballons : voir le tableau des catégories.

Changement de joueurs :

- En catégorie M16, 4 changements autorisés par set (**aller – retour**)
- En catégorie M14, 4 changements autorisés par set (**aller – retour**)
- En catégorie M12 et M12 Bloqué, 3 changements libres (**sans aller-retour**) ou changements systématiques au service (annoncés au début du match).

Tirage au sort : L'équipe nommée en premier a droit au service, l'autre équipe choisit le camp. Pour le 3^{ème} set, tirage au sort. Changement de camp au milieu du set.

Feuille de match : A la fin du match, l'arbitre et les responsables d'équipe signent et contrôlent la feuille de match.

Services et réceptions : Service normal dans l'ordre déterminé par la rotation des joueurs derrière la ligne de fond, sauf pour la catégorie M12Bloqué (voir directives). Il est interdit de bloquer le service.

Rotations : Obligatoires.

Jeu au filet : Interdiction de toucher le filet, la ligne médiane et de pénétrer dans le camp adverse.

Fautes techniques : Les grosses fautes techniques doivent être sanctionnées dans toutes les catégories. En catégorie M16, est considéré comme arrière le joueur qui vient de servir. Par conséquent, il ne peut pas attaquer au filet.

Directives propres à certaines catégories :

Services : **Catégorie M16 :** Après 3 services consécutifs, l'équipe qui a le service doit faire une rotation (changement de serveur !).

Catégorie M12 et M14 : Les services par le haut (tennis ou smashés !) sont interdits.

Catégorie M12 Bloqué : Service par le bas ou en passe avancé (1mètre devant la ligne de fond). Le service en passe sera toléré lors des 2 premiers tournois. Dès le 3^{ème} tournoi, les services en passe sont interdits.

Joueur arrière : En **catégories M16 et M14**, le joueur au service n'a ni le droit de bloquer, ni le droit d'attaquer au-dessus de la bande dans la zone d'attaque (2 m).

Spécialisations : Dans toutes les catégories, les spécialisations sont interdites, donc pas de libéro. Seule la pénétration en 1 est autorisée en M14 et M16.

Touches de balle : **Catégorie M12 Bloqué :** Le ballon doit être reçu au dessus du front et renvoyé rapidement sans baisser les bras (le joueur peut garder la balle au maximum 5 (resp. 3) secondes lors des 2 premiers (resp. derniers) tournois. Les déplacements avec le ballon sont interdits, mais l'orientation pour effectuer la passe est possible en pivotant sur un pied.

Lors des 4 tournois, la balle d'attaque ne peut pas être bloquée. Dès le 3^{ème} tournoi, seule la 1^{ère} touche peut être bloquée. Pas de service par le haut.

Durée du match : Selon les règles usuelles du volleyball avec quelques adaptations en fonction du nombre d'équipes. En principe, 2 sets à 25 points (sans les 2 points d'écart).

Temps mort : 2 temps morts par set et par équipe.

Arbitrage : L'arbitre est aidé par un marqueur. Ces 2 joueurs sont secondés par leur entraîneur ou accompagnant. Pendant le match, les décisions de l'arbitre sont sans appel.

- Equipe incomplète :** Dans toutes les catégories, une équipe peut jouer et ses résultats seront validés s'il lui manque un seul joueur. S'il manque plus d'un joueur, elle pourra jouer en prenant un ou deux joueurs d'une autre équipe, mais ses résultats ne seront pas homologués (matches perdus par forfait).
- Equipe mixte :** Les équipes mixtes ne sont possibles que dans les catégories M12 Garçons et M12 Bloqué.

Règles spéciales édictées par Swissvolley pour les finales suisses :

Art. 240 Règles spéciales pour les M16.

- 1 Après trois services consécutifs, l'équipe au service fait une rotation.
- 2 Les joueurs n'ont pas de spécialisation. Seule la pénétration en 1 est autorisée.
- 3 Les équipes jouent sans libéro.

Art. 241 Règles spéciales pour les M14.

- 1 Quatre changements par set sont autorisés.
- 2 Le terrain mesure 6,1 m par 13,4 m (grand terrain de badminton). La zone d'attaque mesure 2 m.
- 3 Seul le service par le bas est autorisé.
- 4 La pénétration en 1 est autorisée, mais pas les permutations. Les positions doivent être respectées pendant tout l'échange.
- 5 Le serveur est réputé joueur arrière.
- 6 Les équipes jouent sans libéro.

Art. 242 Règles spéciales pour les M12 (Jeu direct !).

- 1 Trois changements par set sont autorisés.
- 2 Le terrain mesure 6 m par 9 m. La zone d'attaque mesure 2 m.
- 3 Seul le service par le bas est autorisé.
- 4 La pénétration et les permutations ne sont pas autorisées. Les positions doivent être respectées pendant tout l'échange.
- 5 Les équipes jouent sans libéro.

Règlement administratif volley Jeunesse 2009 - 2010

Ce règlement est un complément aux règlements édictés par Swiss Volley. Il est susceptible d'être modifié lors de la réunion des responsables d'équipes du 16 septembre 09 à Malvilliers.

1. Championnat de volley Jeunesse.

Un championnat de volley Jeunesse est organisé par l'ANVB sous forme de tournois est ouvert à toute équipe faisant partie d'un club affilié à l'ANVB.

2. Obligations.

L'inscription au dit championnat implique la participation obligatoire à tous les tournois. En cas d'absence, des sanctions seront prises contre le club.

3. Licences - Contrôles des joueurs.

Tous les participant(e)s doivent être en possession d'une licence valable.

4. Equipe incomplète.

Lors de l'inscription, toute équipe inscrite doit être complète c'est-à-dire que, sur la liste d'équipe, on doit avoir au moins autant de noms qu'il y a de joueurs dans la catégorie concernée. Une équipe de n'importe quelle catégorie (M16, M14, M12, M12 Bloqué) qui se présente avec **1 joueur de moins** que le nombre prévu, fait qui sera annoncé au briefing, peut disputer valablement le tournoi (ses résultats seront pris en considération). **Aucune sanction n'est prévue.**

Si la situation se reproduit à plus de 2 tournois, les résultats ne seront plus pris en considération, donc l'équipe ne pourra prétendre à une place sur le podium, mais elle ne sera pas sanctionnée d'un forfait. S'il manque **plus d'un joueur**, l'équipe perd ses matches par forfait et est sanctionnée.

Cependant, elle peut disputer ses matches éventuellement avec l'aide de joueurs présents dans la salle. **Cette équipe sera sanctionnée.**

5. Equipe absente.

Si une équipe ne se présente pas à un des tournois, elle perd tous ses matchs de ce tournoi par forfait. **Cette équipe sera sanctionnée.**

6. Forfait.

Une équipe est déclarée forfait lorsqu'elle ne peut disputer valablement ses matchs lors d'un tournoi. (Voir équipe incomplète ou absente).

Un forfait à un tournoi (forfait-tournoi) sera comptabilisé comme deux forfaits dans une compétition ordinaire (forfait-match). Comme trois forfaits-matchs entraînent l'exclusion de l'équipe, cela signifie qu'un autre forfait entraînera la disqualification de l'équipe. **Les forfaits seront sanctionnés.**

7. Joueur dans plusieurs équipes.

Un joueur, si son âge le lui permet, peut jouer dans plusieurs catégories, mais pas simultanément ! (par exemple, il peut jouer en M16 le matin et en M14 l'après-midi).

Il ne peut pas jouer dans différentes équipes d'une même catégorie. Il doit disputer tous les tournois dans la même équipe. La non observation de cette règle entraîne la perte par forfait des matchs disputés avec une autre équipe.

8. Sanctions.

	Equipe incomplète		Equipe absente
	manque 1 joueur	Manque plus d'un joueur	
	pas de sanction	1 forfait-tournoi = 2 forfaits-matchs + amende	forfait-tournoi = 2 forfaits-matchs + amende
Equipe pour une équipe de ligue nationale.		100.- à 200.-	100.- à 200.-
Autre équipe		50.- à 100.-	50.- à 100.-
2 absences		Forfait général Fr. 300.-	Forfait général Fr. 300.-

Le montant de l'amende est fixé en fonction de la gravité de la faute.
L'équipe fautive a-t-elle assumé ses arbitrages ? S'est-elle excusée avant le tournoi ?
Y a-t-il récidive ? Etc.

Boucherie - Charcuterie - Traiteur de la Béroche

J. et N. Matthey

Produits du terroir

Médaille d'argent « Jambon de campagne »

Ouvert dimanche de 07h00 à 12h00

Rue du Temple 29
2024 Saint-Aubin

Tél. 032 835 20 02
Fax 032 835 22 86

Catégories de jeu Volley Jeunesse 2009- 2010

Suite aux modifications apportées par SwissVolley, nous allons adapter notre règlement. Toutefois, les régions ont la possibilité d'adapter ce règlement en fonction de leurs besoins. Nous pourrions donc en discuter lors de la séance du 16 septembre 2009.

Catégorie	Age	Jeu	Nombre de joueurs	Grandeur du terrain	Hauteur du filet	Type de balle
M16 Filles	1995 et plus jeune (max 14 ans l'année où commence la compétition)	Jeu direct	4 x 4	≈ 6 m x 13 m Zone d'attaque : 2 m	2 m 20	No 5
M16 Garçons					2 m 30	
M14 Filles	1997 et plus jeune (max 12 ans l'année où commence la compétition)				2 m 15	No 4 (No 5 pour les finales suisses !)
M14 Garçons					2 m 15	
M12 Filles	1999 et plus jeune (max 10 ans l'année où commence la compétition)		3 x 3	≈ 6 m x 9 m	2 m 05	No 4
M12 Garçons			4 x 4	Zone d'attaque : 2 m		
M12 Bloqué (mixte)		Balle bloquée	2 x 2	≈ 4.5 m x 9 m		

Dates importantes pour le volley jeunesse en 2009 – 2010

- 10 septembre 2009 :** délai pour inscriptions des équipes
- 16 sept. 2009, 19h 30 :** réunion des resp. d'équipes à La Croisée, Malvilliers
- 1^{er} novembre 2009 :** 1^{er} tournoi à La Fontenelle, Cernier
- 13 décembre 2009 :** 2^{ème} tournoi au Centre sportif, Couvet
- 7 février 2010 :** 3^{ème} tournoi à La Riveraine, Neuchâtel
- 14 mars 2010 :** 4^{ème} tournoi au Communal, Le Locle

REGLEMENT DE LA CRA

1. Catégories d'arbitres

Les arbitres de l'ANVB se répartissent en 5 catégories :

- les arbitres en fonction à plein temps
- les arbitres en fonction à temps partiel
- les arbitres en congé
- les arbitres vétérans
- les arbitres démissionnaires

Un arbitre nouvellement formé est tenu de faire partie de la catégorie des arbitres en fonction à plein temps (art. 1.1) ou à temps partiel (art. 1.2) pendant la saison qui suit sa formation, même s'il n'est pas inscrit pour une équipe. A défaut, il perd son titre d'arbitre.

L'âge minimum pour devenir arbitre est de 18 ans. Toutefois, les arbitres âgés de 16 à 18 ans seront admis par la CRA avec le grade J (Junior) équivalent au grade D. Ces arbitres Junior resteront dans le groupe 4 (voir art. 2) jusqu'à l'âge de 18 ans et ne pourront pas arbitrer seul, excepté en M18/19.

1.1. Arbitre en fonction à plein temps

Il a l'obligation d'officier en se conformant aux directives de la CRA et de la CFA.

Il doit, même s'il n'est pas inscrit pour une équipe du CHR :

- être affilié à un club
- posséder une licence valable et homologuée pour la saison en cours
- effectuer en CHR ou en CHS un quota d'arbitrages fixé par la CRA
- être disponible pour officier en CN, en CS et dans les divers tours finaux

En cas de cessation d'activité d'un arbitre inscrit pour une équipe, le club est responsable des obligations contractées par son arbitre. Si cette cessation intervient avant la fin du premier tour du CHR, le club devra présenter un remplaçant qualifié.

Un arbitre en fonction à plein temps qui n'a pas effectué son quota à la fin de la saison devra être inscrit comme arbitre en fonction à plein temps lors de la prochaine saison et il ne sera compté que comme un arbitre à temps partiel. S'il se met en congé, cette disposition s'appliquera lors de la prochaine saison où il sera en fonction.

1.2. Arbitre en fonction à temps partiel

Il a les mêmes obligations qu'un arbitre en fonction à plein temps, sauf qu'il doit effectuer la moitié (arrondi à l'entier supérieur) plus un du quota d'arbitrages fixé par la CRA.

Un arbitre en fonction (à plein temps ou à temps partiel) qui n'a pas effectué son quota à la fin de la saison ne sera pas admis dans cette catégorie tant qu'il n'aura pas été à nouveau arbitre en fonction à plein temps pendant une saison et effectué son quota d'arbitrages au cours de celle-ci.

1.3. Arbitre en congé

L'arbitre en congé suspend son activité durant une saison. Il ne peut en aucun cas être inscrit pour une équipe du CHR. S'il le désire, il peut prendre une licence et arbitrer le nombre de matchs qui lui convient. Dans ce cas, il doit obligatoirement être affilié à un club.

L'arbitre en congé (deux ans consécutivement au maximum) qui ne peut plus justifier d'une activité pendant deux années consécutives est radié. Il peut se soumettre à un nouvel examen d'arbitrage. La demande de congé doit être faite par écrit et parvenir au président de la CRA au plus tard 30 jours avant l'Assemblée générale des arbitres. Les frais d'entretien de son dossier sont à la charge de son club.

1.4. Arbitre vétéran

Peut devenir arbitre vétéran un arbitre qui remplit les conditions suivantes :

- avoir été arbitre en fonction (à plein temps ou à temps partiel) pendant au moins six saisons
- ne pas être inscrit pour une équipe du CHR

Il a l'obligation d'être affilié à un club.

1.5. Arbitre démissionnaire

L'arbitre démissionnaire cesse toute activité.

Sa demande de démission doit être faite par écrit et parvenir au président de la CRA au plus tard 30 jours avant l'Assemblée générale des arbitres. Les frais d'entretien de son dossier à la charge de son club durant 2 ans.

2. Répartition des arbitres en groupe

La CRA répartit les arbitres de l'ANVB en 4 groupes.

Le groupe 1 comprend les arbitres de 1^{ère} ligue nationale. Les arbitres vétérans, en congé ou à temps partiel ne seront en principe pas intégrés dans le groupe 1.

Le groupe 4 comprend les arbitres débutants ainsi que les arbitres de moins de 18 ans au moment du début de la saison.

3. Nombre d'arbitres et qualification

Les rencontres de 1^{ère} ligue nationale sont dirigées par deux arbitres du groupe 1.

Les rencontres de 2^{ème} ligue régionale sont dirigées par deux arbitres du groupe 1 ou 2 (ou 3 avec l'accord de la CRA).

Les rencontres de 3^{ème} ligue et M21 sont dirigées par un ou deux arbitres des groupes 1 à 4. Un arbitre des groupes 3 ou 4 doit être accompagné par un arbitre des groupes 1 ou 2. Un arbitre des groupes 1 et 2 (ou 3 et 4 avec l'accord de la CRA) peut siffler seul.

Les rencontres de 4^{ème} et 5^{ème} ligue sont dirigées par un seul arbitre des groupes 1 à 3 (ou 4 avec l'accord de la CRA).

Les rencontres de M18/19 sont dirigées par un seul arbitre des groupes 1 à 4.

Excepté en M18/19, un match ne peut pas être dirigé par un arbitre d'un club (pour lequel il arbitre ou dans lequel il joue) d'une des deux équipes.

4. Modalités des changements d'arbitres

Si un arbitre ne peut officier dans le cadre d'une rencontre pour laquelle il a été convoqué il doit se chercher lui-même un remplaçant qualifié (selon l'art. 3) pour cette rencontre. Son remplaçant fera noter le changement sur la feuille de match.

Si une équipe demande un déplacement de match et que les arbitres initialement désignés ne peuvent officier à la nouvelle date, l'équipe qui a demandé le changement doit trouver un (des) remplaçant(s) qualifié(s) (selon l'art. 3). **Le changement sera noté sur la feuille de match.**

5. Assemblée générale et cours de recyclage

L'Assemblée générale annuelle des arbitres et le cours de recyclage sont obligatoires pour tous les arbitres en fonction et vétérans. Les arbitres qui ne peuvent y assister doivent s'excuser par écrit auprès du président de la CRA, faute de quoi ils seront amendés.

L'attribution des arbitrages se fera en principe pendant l'Assemblée générale. Les arbitres absents se verront attribuer par la CRA un nombre de matchs correspondant au quota fixé pour la saison, ceci sans tenir forcément compte des disponibilités. Cette dernière disposition est formulée sous réserve de sanctions ultérieures pouvant être prises à l'égard des clubs concernés.

Si cette attribution ne respecte par l'art. 3, l'arbitre est responsable de se trouver lui-même un remplaçant qualifié.

6. Absence à un match

En cas d'absence de l'un des deux arbitres, les équipes ont l'obligation de disputer le match. Lors de l'absence des deux arbitres (ou du seul arbitre prévu), les responsables des deux équipes peuvent, d'un commun accord, faire appel à tout arbitre reconnu et licencié. Cet accord doit être inscrit sur la feuille de match et signé par les deux capitaines avant le début de la rencontre.

L'arbitre qui, sans excuse valable, ne se présente pas à un match pour lequel il a été régulièrement désigné, sera amendé selon le règlement des finances.

Si le fait se reproduit trois fois au cours de la même saison, l'arbitre sera radié et des sanctions seront prises contre l'équipe ou le club qui avait inscrit cet arbitre.

Un arbitre radié ne peut pas de présenter avant 3 ans à un nouvel examen pour redevenir arbitre D.

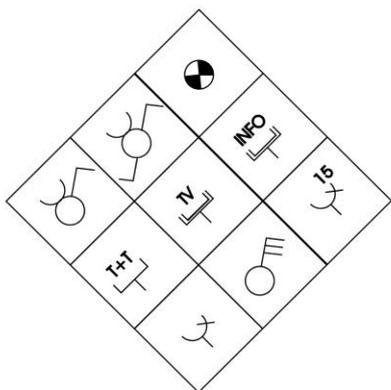
7. Clause finale

Les cas éventuels non prévus par le présent règlement seront tranchés par la CRA.

Couvet, juillet 2009

Le président :

Jacques Pittet



dge

*Bureau technique en électricité sàrl
Christine Gauchet & Patrick Ducommun*

*Ch. Gabriel 8
Tél. 032/ 731 11 41*

*2034 Peseux
fax 032/ 731 11 42
info@dge.ch*

*Tous vos projets, vos calculations et préparation de
soumissions vous sont offerts.*

PROTOCOLE POUR LE CHR 2009-2010

Avant le début du match

30 min. avant le début du match : licences + arbitres

Les arbitres vérifient la hauteur et la tension du filet ainsi que la position des antennes et des bandes de côté. Le marqueur prépare la feuille de match.

Les licences de tous les joueurs et entraîneurs prévus pour le match sont remises au plus tard à ce moment à l'arbitre. Celui-ci contrôle les licences et vérifie l'identité des joueurs.

13 min. avant le début du match : tirage au sort

Les capitaines se rendent à la table de marquage, le 1^{er} arbitre effectue le tirage au sort et choisit la balle de match.

12 min. avant le début du match : échauffement

Attaques pendant 2 fois 4 minutes et services pendant 2 minutes.

2 min. avant le début du match : fin officielle de l'échauffement

Le premier arbitre siffle la fin de l'échauffement. Les joueurs doivent quitter immédiatement le terrain et les six joueurs de la formation annoncée doivent préparer leur équipement. Biffer sur la feuille de match les joueurs qui ne sont pas présents. Le deuxième arbitre reçoit les feuilles de positions. Les entraîneurs et les capitaines signent la feuille de match.

1 min. avant le début du match : entrée sur le terrain de jeu

Le premier arbitre siffle pour ordonner aux joueurs d'entrer sur le terrain de jeu. Le deuxième arbitre contrôle les positions.

Début du match

A la fin d'un set

A la fin de chaque set, les six joueurs de chaque équipe s'alignent sur la ligne de fond de leur camp. Au signal du premier arbitre, les équipes changent de camp. Après avoir dépassé le poteau, les joueurs rejoignent directement leur banc.

2 min. 30 : le second arbitre siffle

Les six joueurs enregistrés sur la fiche de position vont directement sur le terrain de jeu. Le 2^{ème} arbitre contrôle les positions et donne le ballon au serveur.

3 min. : le premier arbitre siffle, autorisant le premier service

A la fin du match

A la fin du match, les joueurs de chaque équipe saluent près du filet et quittent le terrain.

LISTE DES ARBITRES

Nom	Prénom	Catégorie			Adresse	Domicile	Disponibilités
Club		Tél. privé			Natel	Tél. prof.	E-mail
1 Aeschlimann	Loris	TPart	D	4	Les Vuarens 20	2056 Dombresson	O E O N N E
FSG Savagnier		032 853.46.24			079 325.07.85		katolle@hotmail.com
2 Aubert Blanchoud	Véronique	TPart	D	2	Rue du Four 6	2065 Savagnier	O N O E O E
VBC Colombier		032 863.22.94			079 395.53.89		aubertveronique@postmail.ch
3 Aubry	Laure	T Part	D	2	Ch.Blanc 16	2400 Le Locle	O O O O N N
VBC Les Pts-de-Martel		079 486.92.53					aubry.laure@hotmail.com
4 Barth	Murielle	Tcomp	D	4	Citadelle 13	2316 Les Ponts-de-Martel	N O N O O E
VBC Les Pts-de-Martel		032 937.21.23			079 410.02.08		murmu.b@mac.com
5 Berger	Cindy	TPart	C	1	J.-J. Lallemand 1	2000 Neuchâtel	N O N O N N
VBC Entre-2-Lacs		032 725.71.08			078 683.73.96		thierry.cindy@net2000.ch
6 Berger	Thierry	TPart	C	1	J.-J. Lallemand 1	2000 Neuchâtel	N O N N N N
VBC Entre-2-Lacs		032 725.71.08			078 602.72.10		thierry.cindy@net2000.ch
7 Bettinelli	Camille	Tpart	D	3	Four 2	2065 Savagnier	N O O N N E
NUC		032 853.40.65			078 878.72.23		kmi_737@hotmail.com
8 Bron	Morgane	T Comp	D	3	Tilleuls 9	2206 Geneveys s/Coffr.	E O N O N N
VBC Val-de-Ruz Sports					079 276.00.66		mogane609@hotmail.com
9 Bugnon	Stéphanie	congé	D	4	Rte de la Traversière 25	2013 Colombier	N N N N N N
VBC Colombier		032 841.36.51			079 548.06.80		stephanie.bugnon@unine.ch
10 Bürli	Gilliane	T Part	D	2	Brévards 36	2525 Le Landeron	O O O O O N
NUC		032 751.51.80			079 630.51.80	032 755.54.42	gburli@hotmail.com
11 Buschini	Estelle	TComp	D	4	Pré-Landry 51	2017 Boudry	N E E N O O
VBC Colombier		032 841.22.11			079 350.62.11		e.buschini@hotmail.com
12 Chabloz	Diane	TPart	D	4	Montavaux 4	2063 Saules	N O N O E E
VBC La Chx-de-Fds		032 853.58.48			079 769.55.97		dianchab@hotmail.com
13 Chabloz	Véronique	TPart	D	2	Montavaux 4	2063 Saules	N O N O N E
VBC La Chx-de-Fds		032 853.58.48			079 265.88.35		vchabloz@msn.com
14 Chiaravalle	Dake	TComp	D	4	Roussette 40	2016 Cortaillod	O N O N E E
NUC		032 842.35.79			079 336.47.41		dake.chiaravalle@unine.ch
15 Cuche	Gaston	T Part	D	2	Bienna 1	2012 Auvernier	O O O O O N
VBC Val-de-Ruz Sport					078 644.96.38		tounet.cuche@hotmail.fr
16 Diacon	Nathanaël	TComp	D	4	Henri Calame 9	2053 Cernier	E O N O O N
FSG Savagnier					076 439.27.09		natdiacon@yahoo.fr
17 Divernois	Steve	T Part	D	2	Oberdorfstrasse 2	3236 Gampelen	E E E N E N
VBC Entre-2-Lacs					078 638.20.70	032 753.58.91	steve.divernois@bluewin.ch
18 Erard	Rachel	TPart	D	3	Ed.-De-Reynier 10	2000 Neuchâtel	E O N O N N
VBC Val-de-Ruz Sports		032 721.42.56			078 860.33.60		r.erard@windowslive.com
19 Favre	Christian	Tcomp	D	3	Rte de Cortaillod 4	2015 Areuse	O O E N O E
VBC Colombier					078 642.42.89		
20 Fürst	Loïc	TPart	D	3	Bas du Village 11	2336 Les Bois	E E E E E E
VBC La Chx-de-Fds		032 961.10.55			079 684.08.61		loic.furst@bluewin.ch
21 Gloor	Eva	TComp	D	3	Orée du Bois 93	2300 La Chx-de-Fds	E E E E E E
VBC La Chx-de-Fds		032 968.25.60			078 892.09.47		rockkknoll@hotmail.com
22 Gonano	Julien	TPart	C	1	Cudeau-du Haut 15	2035 Corcelles	N N N N E O
NUC					079 758.12.81		julien.gonano@bluewin.ch

Légende : O = Disponible E = Eventuellement disponible N = Pas disponible

Nom	Prénom	Catégorie			Adresse	Domicile	Disponibilités
Club		Tél. privé			Natel	Tél. prof.	E-mail
23	Gyger	Geneviève	TPart	D 2	Châtellerie 22	2072 St Blaise	O O O N N
	VBC Colombier	032 753.40.17			079 827.76.79		g.gyger@hotmail.com
24	Hiltbrunner	Didier	TComp	D 3	fbg de l'Hôpital 16	2000 Neuchâtel	N O N N O E
	NUC				078 602.41.16		didierhiltbrunner@gmail.com
25	Hiltbrunner	Fabienne	TPart	D 3	fbg de l'Hôpital 16	2000 Neuchâtel	N O N N O E
	NUC				078 794.29.15		fabienne.petremand@ne.ch
26	Iervolino	Alina	T Part	C 1	Grd Rue 56	2035 Corcelles	N O N O E O
	VBC Entre-2-Lacs				079 703.91.67		alina_iervolino@hotmail.com
27	Jacottet	Jean-François	T Part	D 2	Grand Rue 29	2046 Fontaines	E N E N N N
	NUC	032 853.20.49			079 473.53.44	032 934.85.19	jeanfr@net2000.ch
28	Jeanneret	Frédéric	TComp	D 3	Rue du Jura 31	2525 Le Landeron	O N O N O N
	GS Marin	032 751.57.45			078 829.18.42		fie@ajs.ch
29	Jobin	Delphine	TPart	D 4	Faubourg 19	2056 Dombresson	E N E O N O
	FSG Savagnier				079 534.89.09	032 853.44.16	foutio6_1@hotmail.com
30	Leuba	Daniel	Tcomp	D 2	Olives 6b	2300 La Chx-de-Fds	O N O E N O
	VBC La Chx-de-Fds	032 914.48.68			079 218.94.81	032 967.96.30	leubadevsac@hispeed.ch
31	Leuba	Valentin	congé	D 3	Olives 6b	2300 La Chx-de-Fds	N N N N N E
	VBC La Chx-de-Fds	032 914.48.68					v.leuba@gmail.com
32	Lüthi	Emilie	T Part	D 2	Joux -Pélichet 26	2400 Le Locle	N O N O O O
	VBC Le Locle	032 931.84.00			079 582.08.78		emilie.luthi@unine.ch
33	Maire	Quentin	TComp	D 3	Maigroge 4	2072 St Blaise	O N O N N N
	GS Marin	032 753.57.85			078 662.22.93		quentin.maire@unine.ch
34	Marchand	Coline	TPart	D 4	Fontenelle 2	2108 Couvet	E E O N E E
	VBC Val-de-Travers	032 863.21.07			079 675.89.64		coco.27@hotmail.com
35	MatosTeixeira	Evange	T Part	D 3	Bellevue 6	2400 Le Locle	N O O N N N
	VBC Le Locle	032 931.60.60			078 927.21.64		ev_sdb7@hotmail.com
36	Matthey	Julie	T Part	D 3	Industrie 23	2316 Les Ponts-de-Martel	O N O N E N
	VBC Les Pts-de-Martel				079 502.31.35		julie.matthey@unine.ch
37	Montandon	Jean-Marc	T Comp	C 1	Cuard 2	2022 Bevaix	O N O O O O
	VBC Corcelles-C.				079 706.37.08		jean-marc.montandon@friderici.com
38	Moulinier	Sylvie	TComp	C 1	Rue des Sagnes 10	2300 La Chx-de-Fds	O E E O E N
	VBC La Chx-de-Fds	032 968.47.56			079 472.23.26	032 967.69.11	slylmoulinier@tele2.ch
39	Müller	Cyril	TPart	D 3	Montagne du Droit 132	2610 Mont-Crosin	N O N O N N
	VBC La Chx-de-Fds	032 941.10.62			077 408 44 89		cycymumu@hotmail.com
40	Muriset	Simon	T Comp	D 2	Petite Thielle 10	2525 Le Landeron	E E E E E E
	VBC Entre-2-Lacs	032 751.42.09			079 268.24.66		simon.muriset@gmail.com
41	Muster	Carine	TPart	D 2	Parcs 49	2000 Neuchâtel	N O O O N E
	NUC	032 710.12.78			079 664.57.54		carine.muster@bluewin.ch
42	Oppliger	Yves	Vét	C 2	Valangines 13	2000 Neuchâtel	E E N N N N
	VBC Entre-2-Lacs	032 725.41.80				032 934.83.63	yopplige@its.iuj.com
43	Pedrazzini	Daniel	Tcomp	D 4	Rte des Buchilles 50	2017 Boudry	N O O E N E
	Gym Boudry	032 842.67.42			079 646.38.15	032 843.13.69	cel_dan_pe@bluewin.ch
44	Pellanda	Raphael	T Comp	D 2	Grande Rue 15	2036 Cormondrèche	E E E E N N
	NUC				078 608.85.33		raphael.pellanda@gmail.com
45	Petrachenko	Dimitri	T Comp	D 2	Passage de la Fontaine 4	2013 Colombier	O O O O E N
	VBC Colombier	032 841.19.02			078 624.86.86		digitalpetra@gmail.com
46	Picci	Laetitia	TPart	D 4	Corbes 23	2065 Savagnier	O E O N N E
	FGD Savagnier	032 853.69.08			079 424.99.57		titpitch3@hotmail.com

Légende : O = Disponible E = Eventuellement disponible N = Pas disponible

Nom	Prénom	Catégorie			Adresse	Domicile	Disponibilités
Club		Tél. privé			Natel	Tél. prof.	E-mail
47	Pittet	Jacques	T Comp	B 1	Jonchères 2	2022 Bevaix	O O O O O
	VBC Colombier				078 673 56 98		japit@net2000.ch
48	Pittet	Jean-Daniel	T Comp	C 2	Crêt de la Fin 12	2024 Saint-Aubin	N N N E O O
	VBC Cerisiers-G.	032 835.29.09			076 397.19.49		jdpyttet@gmail.com
49	Purushothaman	Ajithkumar	TPart	D 3	Rue du Grand Pont 5	1350 Orbe	O N O N O O
	NUC				078 867.96.57		aajit@hotmail.com
50	Python	Sylvia	T Comp	D 2	Matile 11a	2000 Neuchâtel	N O E O E O
	Volley Peseux	032 725.66.31			079 611.73.10	058 221.00.46	sylvia.python@swisscom.com
51	Ramseier	Pierre-Yves	TPart	D 2	Ch.de la Plage 6b	2072 St Blaise	N N N N E E
	VBC Entre-2-Lacs	032 753.39.75			078 842.02.31		pyramseier@gmail.com
52	Rigolet	Sophie	TPart	D 4	Centre 85	2405 La Chau-du-Milieu	O N O N O N
	VBC Les Pts-de-Martel	032 937.10.80			079 395.64.08		sophie.rigolet@comu-cie.ch
53	Romanens	Sven	TPart	D 3	Bourguillards 18	2072 St Blaise	E E O O O N
	GS Marin	032 753.54.77			076 489.54.77		sven.romanens@gmail.com
54	Rossetti	Manon	TPart	D 4	Av.Robert 42	2052 Fontainemelon	O N O N N O
	FSG Savagnier	032 853.18.17			079 254.81.90		man_centoni9@hotmail.com
55	Schmid	Wendy	Congé	D 4	Petit -Martel 31	2316 Les Ponts-de-Martel	N N N N N N
	VBC Les Pts-de-Martel	032 937.13.87			078 638.78.28		w.schmid@hotmail.com
56	Schornoz	Claude	T Comp	C 1	Rue de la Gare 12	2105 Travers	O O N O O N
	VBC Val-de-Travers	032 731.15.12			079 316.96.11		claudeschornoz@yahoo.fr
57	Schulze	Danielle	TPart	B 2	Crêt-Vaillant 13	2400 Le Locle	N N O N E N
	VBC Le Locle	032 931.82.76			079 291.83.82		danielle.schulze@vbclcloche.ch
58	Schulze	David	T Part	D 2	Crêt-Vaillant 13	2400 Le Locle	E N E N E N
	VBC Le Locle	032 931 82 76			079 786.18.47		david.schulze@he-arc.ch
59	Schulze	Jean-François	T Comp	B 2	Crêt-Vaillant 13	2400 Le Locle	E E N E E N
	VBC Le Locle	032 931.82.76					lessschulze@bluewin.ch
60	Schulze	Thomas	Congé	D 3	Crêt-Vaillant 13	2400 Le Locle	N N N N N N
	VBC Le Locle	032 931.82.76			079 354.26.20		thomas.schulze@he-arc.ch
61	Stauffer	Jean-Michel	TPart	C 2	Matile 28	2000 Neuchâtel	N E O O E N
	NUC	032 544.21.17			079 772.54.08	032 720.50.24	jms@colibrys.com
62	Terziani	Gualberto	T Comp	C 1	Rue L.-Pernod 2 / CP 254	2108 Couvet	O O O O O O
	VBC Val-de-Travers	032 863.22.31			079 235.54.52	032 863.13.62	qual@bluewin.ch
63	Veljkovic	Zoran	T Comp	C 1	Grande Rue 16	2108 Couvet	O O O O O N
	VBC Val-de-Travers				078 752.38.00		zoranveljkovic2000@yahoo.com
64	Vuille	Sylvie	T Comp	C 1	Mines 18a	2105 Travers	N N E N E N
	VBC Colombier				079 384.73.80	032 841.31.98	ssvuille@bluewin.ch
65	Wenger	Ariane	cCongé	D 3	Grand Rue 39	2072 St Blaise	N N E N E N
	VBC Val-de-Travers				079 246.67.01		ariane.wenger@gmail.com
66	Wenker	Laurent	T Part	A 1	Ch. des Bévières 14	2525 Le Landeron	O O N O O E
	GS Marin	032 751.57.77			079 206.44.45	032 718.20.43	laurent@wenker.org
67	Wermeille	Fabienne	T Part	D 3	Emancipation 26	2300 La Chx-de-Fds	O N O O N N
	VBC La Chx-de-Fds	032 968.01.27			078 654.71.14		wermeille@hotmail.com
68	Zehnder	Marianne	T Part	D 2	Général-Dufour 15	2300 La Chx-de-Fds	E E E E E N
	FSG Savagnier	032 968.24.77				032 925.99.00	jzehnder@bluewin.ch
69	Zocchi	Andrea	TPart	D 4	Saars 23	2000 Neuchâtel	E E E E E E
	VBC Entre-2-Lacs	022 548.35.17			078 821.41.13	032 729.72.04	andrea.zocchi@orangemail.ch

Légende : O = Disponible E = Eventuellement disponible N = Pas disponible

LISTE DES RESPONSABLES D'EQUIPES DU CHAMPIONNAT « LOISIRS » 2009-2010

Groupe 1

Dream Cornaux spichigeryannick@hotmail.com	Spichiger Yannick	Sugiez 19 / 2074 Marin	P 032/753.72.61 N 076/373.14.85
E2L synic.kuenzi@bluewin.ch	Richard Kuenzi Sylvie	Brévarderie 14 / 2074 Marin	P 032/753.35.39 N 077/422.82.70
NUC Loisirs beatrice@metalsystem.ch	Bilger Béatrice	Tilleuls 9 / 2206 Les Geneveys-s/Coffrane	P 032/857.18.88 N 079/257.77.84
Les Peanuts rachel.monnin@gmail.com	Monnin Gacond Rachel	Maladière 65 / 2000 Neuchâtel	P 032/724.32.52 N 079/697.22.74
Les Rescapés mwannen@worldcom.ch	Wannenmacher Michel	Crêt-St-Tombet 10 / 2022 Bevaix	P 032/846.17.51 N 079/342.21.32
Val-de-Ruz Sport christophe.girard@vtxnet.ch	Girard Christophe	Case postale 55 / 2054 Chézard-St-Martin	B 032/853.86.69
Volleyfix laurent@wenker.org	Wenker Laurent	Ch. des Bévières 14 / 2525 Le Landeron	B 032/718.20.43 N 079/206.44.45
Les Félicipettes Elise.weber@rpn.ch	Weber Elise	Louis-Favre 9 / 2000 Neuchâtel	N 079/259.67.22

Groupe 2

Romije wyss3000@yahoo.fr	Wyss Sophie	Râlin 5 / 2023 Gorgier	P 032/835.31.67
Savagnier tgkunuz@freesurf.ch	Kunz Gilles	Grand-Champs 7 / 2065 Savagnier	P 032/753.48.07 N 079/643.45.02
Medalo daniel.laurent@sbb.ch	Laurent Daniel	Le Faubourg 16 / 2065 Savagnier	P 032/853.73.28 N 079/252.16.75
Misstac rosanna.chatellard@romandie.com	Chatellard Rosanna	Serre 22 / 2300 La Chaux-de-Fonds	P 032/534.61.45 N 079/426.82.65
Les Clampins jean-claude.boillat@bluewin.ch	Boillat Jean-Claude	Pré aux Andins 10 / 2074 Marin	B 032/842.42.20 N 079/650.49.70
Avocat Balle christian.gloor@rpn.ch	Gloor Christian	Capel 101 / 2300 La Chaux-de-Fonds	P 032/913.19.93
Dix Manches Marin marikaraimondo@yahoo.fr	Raimondo Marika	Av. de Longueville 15a / 2013 Colombier	N 079/365.69.26
La Suze libaniagrou@hotmail.com	Grou Libiâna	Le Côtel / 2606 Corgémont	N 078/673.78.20
Sporeta jcdroz@bluewin.ch	Droz Jean-Claude	Ruax 8 / 2013 Colombier	P 032/842.36.37 B 032/843.48.00

Groupe 3

Les Envolleys martine.soguel@bluewin.ch	Soguel Martine	Industrie 19 / 2316 Les Ponts-de-Martel	P 032/937.19.39 N 079/460.08.72
Les Roilles-Bots I philcat@bluewin.ch	Vaucher Philippe	Creux-de-l'Esprit / 2013 Colombier	P 032/841.13.20 N 079/633.32.10
Majic Bevaix monique.bach@bluewin.ch	Bach Monique	Murdines 20 / 2022 Bevaix	P 032/846.24.76
A Péry Tif sandra.roy@sage.com	Roy Sandra	Grand-Rue 65 / 2603 Péry	P 032/485.14.18 N 079/792.70.48
11iva celine.delaloye@net2000.ch	Delaloye Céline	Acacias 10 / 2000 Neuchâtel	N 079/649.09.66
What's Up olivier.martin@bluewin.ch	Martin Olivier	Fin-de-Praz 6 / 2024 St-Aubin-Sauges	N 076/540.91.60
VBC Lignièrès conrad_etoile@bluewin.ch	Conrad Carole	L'Etoile / 2523 Lignièrès	P 032/751.70.40
Bornicans dorianofr@yahoo.fr	Franzoso Dorianò	Charrière 3 / 2056 Dombresson	P 032/725.17.12 N 079/322.73.88
Les Ch'tiloclois j.-c.duc@bluewin.ch	Duc Jean-Claude	Grand-Cernil 4 / 2416 Les Brenets	P 032/931.75.17 B 032/925.35.50

Groupe 4

Auvernier Loisirs raphael.buehler@ne.ch	Buhler Raphael	Bellevue 9 / 2206 Les Geneveys-s/Coffrane	P 032/721.27.31 N 032/889.54.34
Smash Cortailod jeandaniel.monnier@gmail.com	Monnier Jean-Daniel	Port-Roulant 10 / 2000 Neuchâtel	P 032/730.48.44 N 079/821.36.37
Altaripa schmid_stblaise@bluewin.ch	Schmid Bruno	Ch. de la Plage 26 / 2072 St-Blaise	P 032/753.39.82
Ancienne La Chaux-de-Fonds Straubhaar.a@gmail.com	Straubhaar Anneline	Numa-Droz 22 / 2300 La Chaux-de-Fonds	P 032/964.16.14 N 079/310.91.70
Les Dauphins zimmermannej@bluewin.ch	Zimmermann Jacqueline	Dîme 35b / 2207 Coffrane	P 032/857.28.16 N 079/329.26.10
Gyms Nazes noniguermann@bluewin.ch	Guermann Anthony	Bois-Noir 76 / 2300 La Chaux-de-Fonds	B 032/968.77.65 N 076/368.71.35
Les Touristes mguillod@bluewin.ch	Guillod Monique	Suchiez 57 / 2000 Neuchâtel	P 032/731.21.24
Les Fées Vertes modolo.majo@romandie.com	Modolo Marie-Josée	Place des Halles 4 / 2108 Couvet	P 032/863.21.54 N 076/498.27.07
Les Roille-Bots II isabelle.baehler@hotmail.com	Baehler Isabelle	Polonais 18 / 2016 Cortailod	P 032/841.22.93 N 079/382.16.25

CALENDRIER LOISIRS 2009-2010

Faites-vous rembourser votre cotisation annuelle à votre club !



Jusqu'à 300 francs /an pour votre cotisation !

Cela vaut la peine de faire du sport !

- ✓ Cotisation de votre club sportif ou association
et/ou
- ✓ Abonnement ou cours (min. 8 leçons suivies) de fitness ou wellness

Assurés
jusqu'à 18 ans
dès 19 ans

Prestations par année
max CHF 150.-
max CHF 300.-

+ 100 francs /an pour vos vêtements de sport !

On-line shop

Coût annuel de Fr. 46.80 à 70.80 jusqu'à 18 ans et de Fr. 93.60 à 184.80
dès 19 ans cela fait **un gain pouvant aller jusqu'à Fr. 206.40**

Pour tous renseignements :

Equitas Christophe Girard

Avenue de la Gare 2 - 2002 Neuchâtel

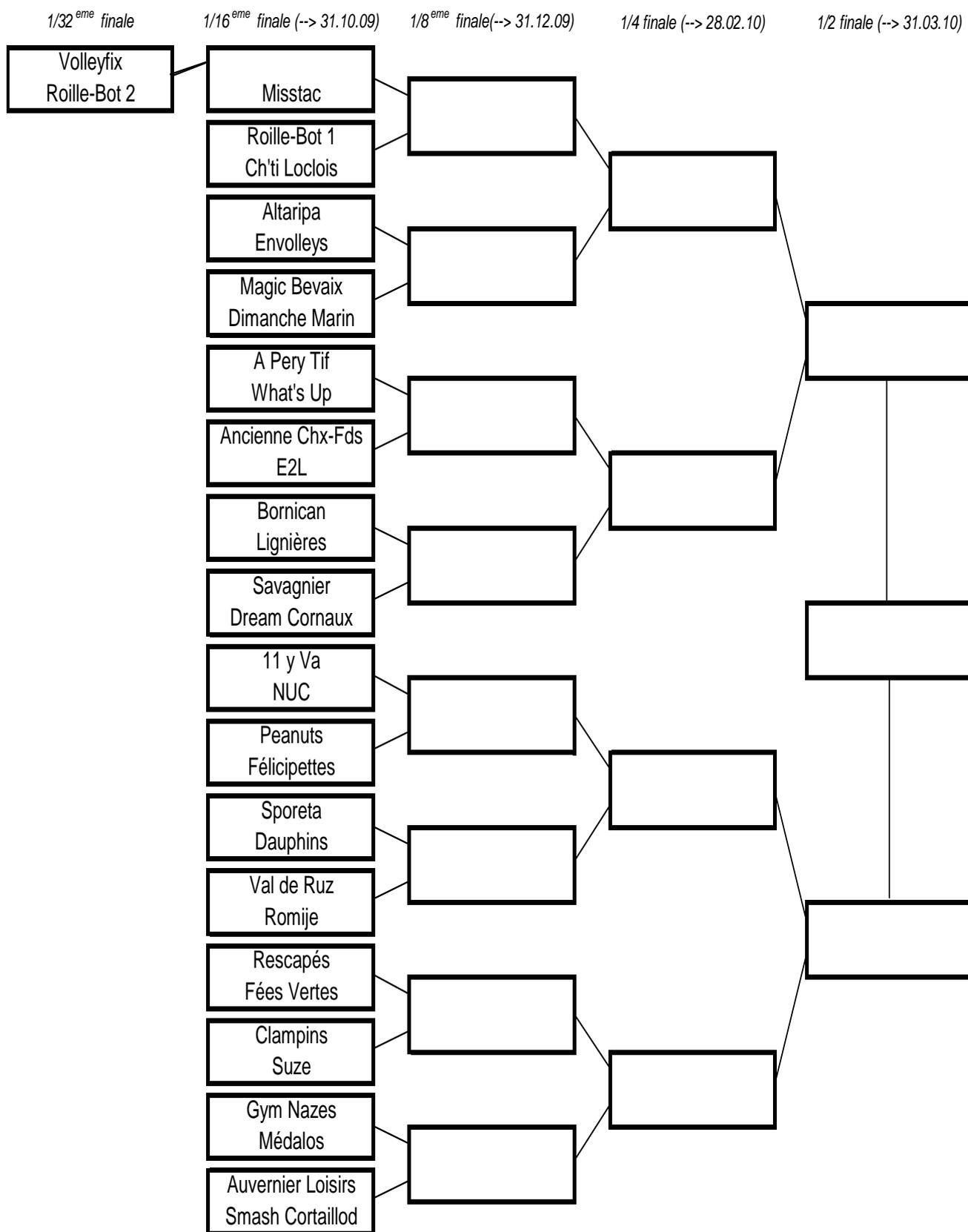
Tél. 032 732 96 64 – Fax 032 732 96 69

christophe.girard@equitas-suisse.com

En collaboration avec



COUPE NEUCHATELOISE « LOISIRS » 2009-2010



REGLEMENT DES FINANCES

Tous les montants indiqués s'entendent en Francs suisses

Art.1. COTISATIONS ET FINANCES D'INSCRIPTIONS

Art.1.1. SWISS VOLLEY

Art.1.1.1	Cotisation annuelle, par club féminin et/ou masculin.	Selon Art.16 du RI SWISS VOLLEY
Art.1.1.2	Cotisation annuelle, pour la publicité.	Selon Art.13-14 du RI SWISS VOLLEY
Art.1.1.3	Finance d'inscription coupe suisse.	Selon Art.12-28 du RI SWISS VOLLEY
Art.1.1.4	Licences.	Selon Art.34-35-36 du RI SWISS VOLLEY
Art.1.1.5	Beach-Card.	Selon Art.41 du RI SWISS VOLLEY

Art.1.2. ANVB

Art.1.2.1	Cotisation annuelle, par club féminin et/ou masculin.	120.00
Art.1.2.2	Finance d'inscription CHR par équipe.	150.00
Art.1.2.3	Finance d'inscription CHR par équipe junior M21, M18/19 et M16 (6x6).	50.00
Art.1.2.4	Finance d'inscription CHR par équipe junior M12 à M16 (4x4).	30.00
Art.1.2.5	Finance d'inscription tournoi volley jeunesse.	10.00
Art.1.2.6	Finance d'inscription Coupe neuchâteloise par équipe.	25.00
Art.1.2.7	Finance d'inscription Championnat vétérans par équipe.	100.00
Art.1.2.8	Finance d'inscription Championnat loisirs par équipe.	100.00
Art.1.2.9	Finance d'inscription Camp volleyball polysportif.	230.00
Art.1.2.95	Finance d'inscription Centre de formation.	300.00

Art.1.3. PUBLICITE

Art.1.3.1	Cotisation annuelle, par club pour la publicité.	200.00
Art.1.3.3	Annonce publicitaire annuaire sur l'annuaire 1/3 de page.	100.00
Art.1.3.4	Annonce publicitaire annuaire sur l'annuaire 2/3 de page.	200.00
Art.1.3.5	Annonce publicitaire annuaire sur l'annuaire 3/3 de page.	300.00

Art.1.4. ARBITRAGE

Art.1.4.1	Cours d'arbitre.	100.00
Art.1.4.2	Cours de marqueur.	10.00

Art.1.5. MATERIEL

Art.1.5.1	Bloc de feuilles de match.	22.40
Art.1.5.2	Carnet de frais pour arbitre.	2.00
Art.1.5.3	Jeu de cartes rouge & jaune.	1.00
Art.1.5.4	Pull d'arbitre.	43.00
Art.1.5.5	T-shirt d'arbitre.	35.00
Art.1.5.6	Pantalon d'arbitre.	60.00

Art.2.1. CHAMPIONNAT

Art.2.1.1	Déplacement de match.	40.00
Art.2.1.2	Joueur, entraîneur, coach sans licence.	30.00
Art.2.1.3	Équipe sans licence.	100.00
Art.2.1.4	Forfait administratif.	50.00
Art.2.1.5	Forfait LR, M21-M19/18.	100.00 à 200.00
Art.2.1.6	Forfait M12-M14-M16.	50.00 à 100.00
Art.2.1.7	Forfait général.	300.00
Art.2.1.8	Envoi tardif de feuille de match.	30.00
Art.2.1.9	Pénalisation (carton jaune).	100.00
Art.2.1.10	Expulsion pour le reste du set (carton rouge).	200.00
Art.2.1.11	Disqualification pour le reste du match + suspension pour au moins une rencontre.	300.00
Art.2.1.12	Inscription tardive au championnat (complète ou partiel).	100.00

Art.2.2. ARBITRAGE

Art.2.2.1	Absence d'arbitre (1ère absence).	1X le pécule
Art.2.2.2	Absence d'arbitre (2ème absence).	2X le pécule
Art.2.2.3	Absence d'arbitre (3ème absence).	Exclusion de la CRA + 4X le pécule
Art.2.2.4	Arbitre sans licence.	10.00
Art.2.2.5	Absence aux assemblées d'arbitres.	1X le pécule
Art.2.2.6	Marqueur non qualifié.	20.00
Art.2.2.7	Marqueur sans certificat.	10.00
Art.2.2.8	Dossier d'arbitre en congé.	10.00
Art.2.2.9	Dossier d'arbitre démissionnaire.	20.00

Art.2.3. ADMINISTRATIF

Art.2.3.1	Caution pour le dépôt d'un protêt.	100.00
Art.2.3.2	Caution pour le dépôt d'un recours.	300.00
Art.2.3.3	1er rappel pour non paiement (45 jours après l'émission).	10.00
Art.2.3.4	2ème rappel pour non paiement (70 jours après l'émission).	20.00
Art.2.3.5	3ème rappel pour non paiement (90 jours après l'émission).	selon CC
Art.2.3.6	Forfait de facturation.	10.00

Art.2.4. REPRESENTATION

Art.2.4.1	Absence à l'Assemblée des Délégués.	100.00
-----------	-------------------------------------	--------

Art.3.1. TARIFS

Art.3.1.1	Indemnité de déplacement.	Selon tablelle cantonale
Art.3.1.2	Tarif kilométrique.	0.50 Fr./km
Art.3.1.3	C.F.F.	Billet 2ème classe
Art.3.1.4	Repas.	20.00
Art.3.1.5	Nuitée.	Frais effectif avec justificatif

Art.3.2. SWISS VOLLEY

Art.3.2.1	Séance.	dîner (si justifié)
Art.3.2.2	Assemblée des délégués. Uniquement pour les personnes mandatées.	Déplacement - carte de fête - nuitée

Art.3.3. ANVB

Art.3.3.1	Séances CC - CT - CRA.	Déplacement
Art.3.3.2	Table ronde.	Déplacement
Art.3.3.3	Assemblée des présidents.	Déplacement
Art.3.3.4	Assemblée des délégués.	Déplacement
Art.3.3.5	Représentation – Délégation (pour les membres des commissions).	Déplacement

Art.3.4. COURS

Art.3.4.1	Chef de cours par jour.	Déplacement + 100.00
Art.3.4.2	Chef de cours par demi-jour/soirée.	Déplacement + 50.00
Art.3.4.3	Assistant de cours par jour.	Déplacement + 50.00
Art.3.4.4	Assistant de cours par demi-jour/soirée.	Déplacement + 25.00

Art.3.5. SAR

Art.3.5.1	Chef de cours journée/week-end.	Selon contrat
Art.3.5.2	Chef de cours par demi-jour/soirée.	Selon contrat
Art.3.5.3	Assistant de cours par jour.	Déplacement + 25.00 + subside J+S
Art.3.5.4	Assistant de cours par demi-jour/soirée.	Déplacement + 12.50 + subside J+S

Art.3.6. ARBITRAGE

Art.3.6.1	Indemnité de déplacement.	Selon tablelle cantonale
Art.3.6.2	Indemnité d'arbitrage LNA, LNB, 1LN.	Selon RI de Swissvolley
Art.3.6.3	Indemnité d'arbitrage ligue régionale.(= Pécule).	40.00
Art.3.6.4	Indemnité d'arbitrage pour tournoi.	Maximum 80.00
Art.3.6.5	Indemnité d'inspection de match.	1X Pécule

Art.3.7. INDEMNITE MANIFESTATIONS

Art.3.7.1	* Pour l'organisation d'un tournoi volley jeunesse.	250.00
Art.3.7.2	* Pour l'organisation de la finale de la coupe neuchâteloise.	Frais de salle max 200.00
Art.3.7.3	* Pour l'organisation du tournoi vétéran.	Frais de salle max 500.00
Art.3.7.4	* Participation de l'ANVB pour un club organisant un match international.	500.00

* Sur demande écrite dûment justifiée auprès du CC jusqu'au 20 mai.

Art.3.8. INDEMNITE JUNIORS

Art.3.8.1	* Inscription aux championnats suisses Juniors M21, M19/18, M16, M14.	200.00
-----------	---	--------

* Sur demande écrite dûment justifiée auprès du CC jusqu'au 20 mai.

Art.5. PROCEDURES FINANCIERES

Art.5.1. ETABLISSEMENT DU BUDGET

- Art.5.1.1 Il est demandé à chaque responsable d'établir un budget selon le plan comptable, sur un formulaire approprié.
- Art.5.1.2 Les budgets doivent parvenir au caissier avant le 1er juin.
- Art.5.1.3 Les données sont intégrées par le caissier sur la plaquette financière.
- Art.5.1.4 Les demandes de budgets non parvenues dans les délais seront intégrées selon une procédure calculée.
- Art.5.1.5 Le caissier propose au CC le budget général lors du comité qui précède l'AD.
- Art.5.1.6 Le CC analyse les demandes et définit le budget à présenter à l'AD.
- Art.5.1.7 Lors de l'AD, le caissier présente les budgets proposés.
- Art.5.1.8 L'AD vote le budget sur la base de la plaquette financière.
- Art.5.1.9 Si le budget est négatif et dépasse le capital, l'AD doit prendre des dispositions pour augmenter les recettes sur propositions du CC.
- Art.5.1.10 En cas d'acceptation, la plaquette financière fait foi.
- Art.5.1.11 Tout dépassement de plus 10% du budget accordé devra être expliqué par son responsable.
- Art.5.1.12 En cas de refus, le CC devra se réunir dans un délai de 20 jours pour proposer un budget acceptable.
- Art.5.1.13 Une plaquette bis sera éditée et envoyée à tous les présidents de clubs qui devront la signer pour acceptation.

	
MEMBRANBAU HPGASSERAG	
HP Gasser SA Constructions à membrane Case postale 85 2316 Les Ponts-de-Martel	Rolf Hostettler Responsable Marché Mobile +41 (0) 79 456 06 75 rhostettler@hpgasser.ch
Tél. +41 (0) 32 937 20 01 Fax +41 (0) 32 937 20 02	
www.membranbau.ch	

EXPEDITION DES FEUILLES DE MATCH

Pour le **CHR** et la **CN**

la feuille de match doit être envoyée dans les **24 heures**

en courrier A

par l'équipe recevante à l'adresse suivante :

**Madame
Sylvie Vuille
Rue des Mines 18A
2105 Travers**

Pour le **Championnat Loisirs**

la feuille de match doit être envoyée à

**Pierre-André Lecoultre
Vy-Fonte 7
2052 Fontainemelon
palmj@bluewin.ch**

Veillez communiquer

les mutations au sein de vos clubs et tous

les changements d'adresses

sans tarder à

**ANVB
Grand-Clos 4
2108 Couvet**

ou par email

Info@anvb.ch

La correspondance en retour ne sera pas réexpédiée

LISTE ET ADRESSES DES SALLES

Auvernier Salle polyvalente Rte du Lac 9	Bevaix Grande Salle A.-Ribaux 13	Boudry Collège de Vauviliers Philippe-Suchard 6
Cernier Centre scolaire du Val-de-Ruz Collège de La Fontenelle Ancienne et Nouvelle Halle Rue du Chasseral 3	La Chaux-de-Fonds Bois-Noir Lycée Blaise Cendrars Succès 41-45 Beauregard 1 ^{er} Août 33	Colombier Cescole II Av. de Longueville 7-9 Halle de Planeyse Les Mûriers Rue des Mûriers 4 CPMB Av. des Longues-Raies 11
Coffrane Collège	Corcelles Nouvelle halle Petit-Berne 9c	Cortailod Cort'Agora Ch. des Draizes 23
Cornaux Halle Omnisports Clos-St-Pierre	Couvet Centre sportif Clos Pury 15	Cressier Centre scolaire Chapelle 4
Fleurier Halle Longereuse Place de Longereuse Belle-Roche	Fontaine Collège chemin du Collège 1	Fontainemelon Collège Rue du Temple
Gorgier Centre scolaire Les Cerisiers	Hauterive Centre sportif	Jura Sonceboz / Collège Frinvillier / Salle de gymnastique
Le Landeron Centre des 2 Thielles	Le Locle Halle de Beau-Site Collège Halle du Communal Communal 1	Lignières Collège de la Gouvernière
Marin Collège rue A.-Bachelin 16 CSUM rue A.-Bachelin 16 CIS chemin des Marais 10	Neuchâtel Collège du Mail Av. du mail 71 Acacias Pierre-à-Bot 24 La Riveraine Rue du Littoral 14 La Maladière Nouvelle Ecole de la Maladière Avenue du Mail 13	Peseux Halle des Coteaux Rue du Lac
Les Ponts-de-Martel Salle du Bugnon	Savagnier Collège (Corbière)	

TABELLE DES INDEMNITES DE DEPLACEMENTS

Valeurs en Francs	Bevaix	Boudry	Cernier	Chaux-de-Fonds	Colombier	Corcelles-C.	Cornaux	Cortailod	Couvet	Cressier	Fleurier	Gorgier	Le Landeron	Lignières	Le Locle	Marin-Epagnier	Neuchâtel	Peseux	Ponts-de-Martel	Savagnier
Areuse	5	2	17	30	2	7	20	2	22	22	27	10	24	28	29	16	8	5	17	19
Bayards, les	37	34	45	36	33	33	49	35	12	52	7	35	53	57	30	45	38	34	27	47
Bevaix																				
Bôle	8	5	17	29	1	6	22	5	20	25	25	13	26	28	27	16	9	6	15	19
Boudevilliers	18	16	4	16	13	8	25	15	26	22	31	23	23	22	24	20	8	7	19	9
Boudry	4																			
Brenets, les	36	32	32	16	32	34	56	36	30	58	30	45	49	42	7	51	33	33	14	39
Brot-Plamboz	22	14	22	18	15	16	37	18	10	39	18	27	32	39	14	31	20	16	3	30
Buttes	37	32	46	42	32	40	53	36	9	56	4	45	50	54	26	48	35	31	24	54
Cernier	23	20																		
Chaux-de-Fonds, la	29	26	10																	
Chézard	21	21	2	12	15	14	24	18	30	26	36	26	28	17	20	20	15	12	23	4
Coffrane	16	10	7	19	11	7	27	13	22	30	28	22	26	23	23	22	10	7	15	12
Colombier	7	5	17	23																
Corcelles-C.	10	8	12	22	5															
Cornaux	25	24	29	32	21	21														
Cortailod	4	5	18	26	4	7	22													
Couvet	28	22	36	32	23	30	43	26												
Cressier	27	24	28	34	21	20	3	24	41											
Dombresson	24	23	5	15	19	15	22	21	36	17	40	30	21	17	31	20	13	13	27	3
Enges	24	22	14	31	19	18	11	21	37	5	43	29	17	7	38	10	11	15	31	8
Fleurier	31	28	41	37	27	27	43	29	6	46										
Fontainemelon	24	19	1	10	16	11	28	17	34	27	40	26	31	20	17	23	13	12	21	7
Fontaines	22	18	2	11	15	10	27	17	28	24	33	23	25	18	19	17	10	9	20	8
Geneveys-s/C, les	18	11	9	15	12	8	29	15	23	25	28	21	28	31	22	19	11	11	15	13
Gorgier	5	13	27	33	12	15	31	12	31	31	36									
Hauterive	18	16	14	24	13	10	6	15	32	7	37	23	11	12	32	4	5	9	25	14
Hauts-Geneveys, les	19	17	3	10	14	9	26	16	30	26	40	24	29	21	16	21	12	12	21	10
Landeron, le	30	26	29	36	22	22	6	25	42	4	46	33								
Lignières	35	32	19	39	29	24	10	30	47	7	52	39	6							
Locle, le	34	28	18	9	32	26	39	33	27	41	28	40	42	37						
Marin-Epagnier	21	17	21	28	14	13	6	19	34	8	39	26	10	14	35					
Montmollin	15	7	10	17	8	4	25	11	20	22	26	20	28	27	24	15	8	4	13	18
Môtiers	28	25	38	33	24	24	41	27	3	43	3	34	45	48	28	36	29	26	18	38
Neuchâtel	12	10	14	20	7	6	12	10	27	14	32	17	16	20	27	7				
Peseux	12	8	11	20	5	2	21	7	23	18	28	15	23	22	27	11	4			
Ponts-de-Martel	20	17	22	17	16	16	32	19	15	34	21	26	36	39	11	27	20	17		
Rochefort	9	4	14	20	4	6	25	8	17	24	22	16	27	30	22	17	11	7	11	20
Saint-Aubin	10	14	27	34	13	16	31	12	32	32	37	1	34	38	42	26	19	16	28	29
Saint-Blaise	21	19	16	25	16	16	4	18	32	7	37	26	10	12	33	2	6	9	25	16
Savagnier	22	19	6	16	16	15	12	19	35	13	41	27	18	13	23	20	13	13	27	
Travers	24	18	32	28	18	26	39	22	4	37	9	31	42	42	22	30	23	19	12	40
Vilars/Fenin/Saules	20	18	6	18	15	11	17	17	31	20	36	25	23	16	26	18	7	8	22	3

REMARQUE

Les nombres indiqués correspondent au montant des déplacements en francs (0.50 frs/km).

Pour les arbitres domiciliés hors du canton, les déplacements sont calculés à partir de la frontière du canton de Neuchâtel.

DEMANDE DE DEPLACEMENT DE MATCH

A envoyer en **4 exemplaires** au responsable du CHR :

**Sylvie Vuille
Rue des Mines 18a
2105 Travers**

15 jours avant la date du match

Requérant :

Motif du déplacement :

Match no : Date du calendrier :

Nouvelle date :Heure :Halle :

Adversaire : d'accord

Arbitre : d'accord

Arbitre : d'accord

Date : Signature :

Annexe : récépissé postal au CCP ANVB 20-5611-9, montant selon le Règlement des finances

Demande accordée

Pas accordée

La demande sera envoyée par la RCHR :

- au requérant
- au caissier ANVB
- à l'équipe adverse

**Le requérant orientera les arbitres
Le requérant est responsable des irrégularités**

Date : Le RCHR :

COUPE NEUCHATELOISE

Annonce de match

Match No :

Lieu et salle :

Date :

Heure :

Equipe A :

Equipe B :

.....

.....

Personne de contact Equipe A :

Personne de contact Equipe B :

.....

.....

Club A :

Signature :

L'annonce sera envoyée au plus tard 14 jours avant la date du match par le responsable de l'équipe A

- au convocateur des arbitres (1 exemplaire) :

- E-Mail : ssvuille@bluewin.ch
- Poste : Vuille Sylvie
- Rue des Mines 18A
- 2105 Travers
- Natel 079/384.73.80

- au responsable de la CN (1 exemplaire) :

- E-Mail : francois.staub8@bluewin.ch
- Poste : Staub François
- Sentier 7
- 2013 Colombier
- N 079/414.94.19
- P 032/841.17.52

Echéances

Fin du tour éliminatoire	1^{er} novembre 2009
Fin des 1/8 de finales masculines	29 novembre 2009
Fin des 1/8 de finales féminines	6 décembre 2009
Fin des 1/4 de finales	7 février 2010
Fin des 1/2 finales	28 mars 2010
Finale à Cernier	23 avril 2010

ECHEANCIER 2009-2010

10.08.09	CC no 1
02.09.09	Cours de marqueurs Le Locle / Ecole d'Ingénieur
08.09.09	Cours de marqueurs Neuchâtel (Unimail)
09.09.09	Examen marqueurs Le Locle
09.09.09	CC 02
10.09.09	Délai d'inscription Volley jeunesse
15.09.09	Examen marqueurs Neuchâtel (Unimail)
16.09.09	Séance responsables Volley jeunesse
21.09.09	Début du championnat régional
30.09.09	Délai envoi justificatifs Sport Toto
05 – 16.10.09	Vacances scolaires
21.10.09	CC 03
31.10.09	Fin des 1/16ème de finale Coupe Loisirs
01.11.09	Volley jeunesse (Cernier)
01.11.09	Fin Tour éliminatoire CN
08.11.09	Tournoi M-M19 à St-Imier
15.11.09	Tournoi M-M21 à Colombier
15.11.09	Tournoi F-M16 à la Chaux-de-Fonds
21.11.09	Fin du 1er tour CHR
25.11.09	CC 04
29.11.09	Fin des 1/8ème de finale CN masculines
01.12.09	Calendrier Tour final F3
03.12.09	Cours de recyclage des arbitres
06.12.09	Fin des 1/8ème de finale CN féminines
06.12.09	Tournoi F-M16 Neuchâtel
07.12.09	Début 2ème tour CHR
11.12.09	Délai d'inscription Inter A
13.12.09	Volley jeunesse (Couvét)
20.12.09	Tournoi M-M19 à Cernier
24.12.09 – 08.01.10	Vacances de Noël
31.12.09	Fin des 1/8ème de finale Coupe Loisirs
13.01.10	CC 05
17.01.10	Tournoi M-M19 à Porrentruy
18 – 22.01.10	Tour préliminaire tournoi interscolaire (Val-de-Travers)
24.01.10	Tournoi Inter A
07.02.10	Volley jeunesse (Neuchâtel)
07.02.09	Fin des ¼ de finale CN
07.02.10	Tournoi Inter A
12.02.10	Demande subsides Sport Toto
13.02.10	Tournoi F-M16 Colombier
24.02.10	CC no 06
28.02.10	Fin des ¼ de finale Coupe Loisirs

01.03.10 – 05.03.10	Vacances du 1 ^{er} Mars
13.03.10	Tournoi M-M19 au Locle
14.03.10	Volley jeunesse (Le Locle)
17.03.10	Tour préliminaire tournoi interscolaire (Fontenelle/Le Locle/Les Pts-de-Martel)
17.03.10	CC 07
20.03.10	Tournoi F-M16 Les Ponts-de-Martel
20 – 21.03.10	Finales Inter A
24.03.10	Tour préliminaire tournoi interscolaire (Mail/Cerisiers/Cescole)
28.03.10	Fin des ½ finales CN
31.03.10	Fin ½ finale Coupe Loisirs
Mars-avril 10	Cours d'arbitres
03.04.10	Fin CHF F2 / F-M21 / F-M18 / M2 / M-M21 / M-M19
10 – 11.04.10	Tournoi SAR B
10 – 11.04.10	Tournoi SAR C
11.04.10 – 25.04.10	Vacances de printemps
14.04.10	CC 08
17 – 18.04.10	Tournoi final U18/19
21.04.10	Tour préliminaire Tournoi interscolaire (La Chaux-de-Fonds)
21.04.10	Conférence des Présidents et table ronde
23.04.10	Finales coupe neuchâteloise à Cernier
01 – 02.05.10	Tournoi final U16
03.05.09	Examen arbitre pratique
05.05.10	Finales tournoi interscolaire
08.05.10	Délai d'inscription CHR 2010-2011
08 – 09.05.10	Tournoi final U14
08 – 09.05.10	Tournoi final U12
12.05.10	CC no 09
25.05.10	Remise note de frais
A déterminer	Finale Coupe Loisirs
01.06.10	Séance calendrier 2010-2011
01.06.10	Date limite pour le dépôt des motions
02.06.10	Vérification des comptes 09/10
09.06.10	CC 10
10.06.09	Assemblée des arbitres
11.06.10	Assemblée et calendrier Loisirs
25.06.10	Assemblée des délégués à Savagnier
05 – 09.07.10	Camp volleyball polysportif

**Les CC (séances du Comité Central) ont lieu le mercredi à 19h00
à la Buvette des Chézards à Colombier et sont ouverts à tous**

**L'échéancier et le calendrier du CHR peuvent également être consultés sur Internet, à
l'adresse suivante :**

www.anvb.ch

VBC VAL-DE-TRAVERS

LIGUE NATIONALE B



Date	Heure	Match	Lieu
04.10.09	17h00	Franches-Montagnes VBC Val-de-Travers	Salle communale La Pépinière
10.10.09	17h00	VBC Val-de-Travers VBC Fribourg	Centre sportif - Couvet
11.10.09	15h00	VBC Therwil VBC Val-de-Travers	99er Spothalle beim Mühleboden
18.10.09	17h00	VBC Val-de-Travers VBC Cossonay	Centre sportif - Couvet
24.10.09	17h00	VBC Val-de-Travers Muri Bern	Centre sportif - Couvet
31.10.09	18h30	Genève Volley VBC Val-de-Travers	Henry-Dunant
07.11.09	17h30	VBC Val-de-Travers VBC Fides Ruswil	Centre sportif - Couvet
14.11.09	17h30	VBC Val-de-Travers Franches-Montagnes	Centre sportif - Couvet
21.11.09	18h00	VBC Fribourg VBC Val-de-Travers	Salle du Belluard
28.11.09	17h00	VBC Val-de-Travers VBC Therwil	Centre sportif - Couvet
05.12.09	17h00	VBC Cossonay VBC Val-de-Travers	Pré-aux-Moines
12.12.09	17h30	Muri Bern VBC Val-de-Travers	Matte
19.12.09	17h00	VBC Val-de-Travers Genève Volley	Centre sportif - Couvet
09.01.10	18h00	VBC Fides Ruswil VBC Val-de-Travers	Dorfhalle

PG
PGPUBLICITE.CH

Vive le sport

Autocollants - Bâches - Textiles - Imprimés

Pour tout connaître sur le VBC Val-de-Travers venez consulter notre site internet:
WWW.VBCVALDETRIVERS.CH



Le VBC Colombier et ses principaux partenaires ont le plaisir de vous présenter le calendrier des matchs de la 1^{ère} ligue nationale masculine :

Date	Jour	Heure	Lieu	Salle	Matches
03.10.2009	Samedi	17:00	Colombier	Mûriers	VBC Colombier - VBC La Suze
17.10.2009	Samedi	17:00	Colombier	Mûriers	VBC Colombier - VBC Lausanne
24.10.2009	Samedi	17:00	Colombier	Mûriers	VBC Colombier - VBC Lutry-Lavaux
07.11.2009	Samedi	17:00	Colombier	Mûriers	VBC Colombier - VBC La Chx de-Fonds
28.11.2009	Samedi	17:00	Colombier	Mûriers	VBC Colombier – VolleyBoys Bienne
12.12.2009	Samedi	17:00	Colombier	Mûriers	VBC Colombier - VBC Cossonay
16.01.2010	Samedi	17:00	Colombier	Mûriers	VBC Colombier - CS Chênois VB
30.01.2010	Samedi	17:00	Colombier	Mûriers	VBC Colombier - VBC Ecublens
06.02.2010	Samedi	17:00	Colombier	Mûriers	VBC Colombier - Littoral VBC

Colombier Volley remercie toutes les personnes qui ont participé, participent et participeront à la vie et au développement du club et tout particulièrement :

Evelyne François Arnaud



Toutes les infos du club à cette adresse
www.vbccolombier.ch

RUE JARDINIÈRE 43 **2300 LA CHAUX-DE-FONDS**

WWW.LECOYOTE  **BAR.CH**

UN BAR QU'IL EST BIEN POUR Y ALLER !